

STRAGEMA LYS

STRATÉGIE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN
VERSANT DE LA LYS ET DE SES AFFLUENTS





SOMMAIRE

p. 4

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les origines de la création de la Stragema Lys et ses objectifs.

p. 5

CONTRATS DES MASSES D'EAU

La Stragema Lys constitue le volet "milieux aquatiques" des contrats de masses d'eau, construits pour atteindre le bon état.

p. 7

PARTENAIRES

La Stragema Lys a été co-construite avec l'ensemble des partenaires oeuvrant en faveur des milieux aquatiques.

p. 10

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Les actions de chaque partenaire sont répertoriées dans les fiches orientations de la Stragema Lys.



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis plus d'une dizaine d'années, les actions en faveur de la gestion et de la restauration des milieux aquatiques se multiplient sur le bassin versant de la Lys et de ses affluents. Les acteurs œuvrant sur ces milieux comme maîtres d'ouvrages, experts techniques, ou encore financeurs sont multiples : collectivités, associations, services de l'Etat, etc.

Ce travail commun a notamment conduit à la couverture totale du bassin versant de la Lys et de ses affluents par des Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE), à assurer le bon écoulement des eaux, à la préservation et à la valorisation de sites naturels, à la restauration de continuités écologiques, et plus largement, à l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau et milieux humides du territoire.

Cependant, l'état des masses d'eau de notre territoire reste préoccupant et les objectifs définis par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur pour l'Aménagement et la Gestion des Cours d'Eau du bassin Artois-Picardie (SDAGE Artois-Picardie) ne sont pas encore atteints.

Ainsi, il s'avérerait opportun de répertorier et de coordonner l'ensemble des actions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) du bassin versant de la Lys et de ses affluents, afin d'optimiser la coopération des nombreux intervenants, et d'augmenter le niveau d'ambition général.

C'est pourquoi, en 2023, le SYMSAGEL a pris l'initiative de réunir l'ensemble des acteurs de la GEMA pour co-construire une Stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques sur la Lys : la STRAGEMA Lys.

La STRAGEMA Lys répond à plusieurs objectifs :

- Avoir connaissance des enjeux transversaux, de l'évolution des documents de planification et de la réglementation ;
- Répertorier les différentes actions des maîtres d'ouvrages sur la thématique GEMA ;
- Coordonner la maîtrise d'ouvrage des études, travaux et plans de gestion ;
- Mobiliser au mieux les financements disponibles ;
- Grouper et optimiser les études et/ou travaux qui pourraient être bénéfiques pour l'ensemble du bassin ;
- Partager les informations, données et retours d'expériences ;
- Améliorer et diffuser la connaissance sur le territoire et au-delà ;
- Intégrer les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) dans les futurs projets.

La STRAGEMA Lys devrait être validée en Comité de Pilotage le 6 mars 2025, à Noeux-les-Mines.

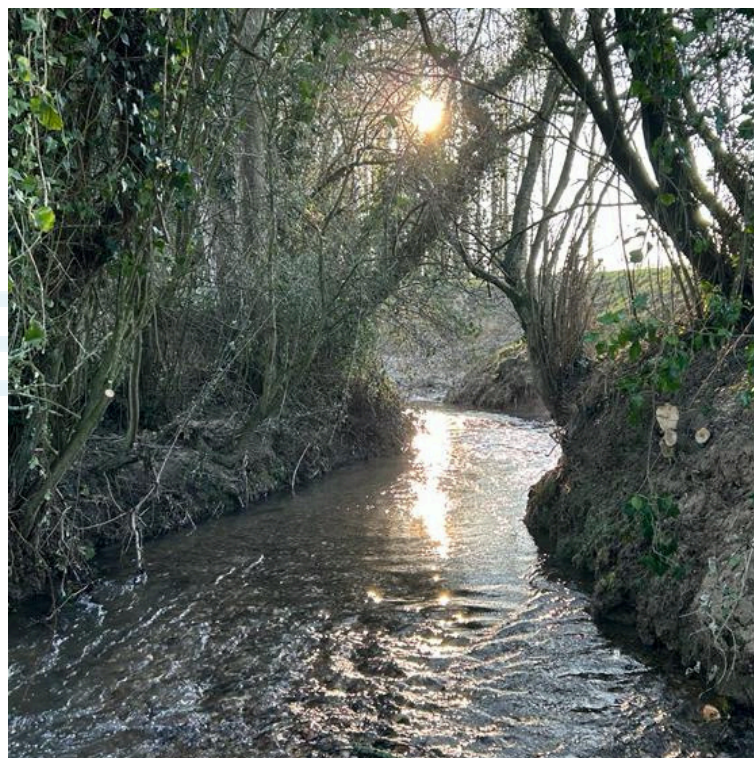
CONTRATS DES MASSES D'EAU

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) établit des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau et parvenir au bon état. Ses objectifs sont déclinés dans Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie.

L'objectif majeur du SDAGE est la restauration de l'état ou la non-dégradation de l'état (ou potentiel) écologique des masses d'eau de surface et souterraine. Il fixe en particulier un objectif environnemental pour chaque masse d'eau du bassin Artois-Picardie, ainsi que plusieurs orientations et dispositions pour préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides, lutter contre les pollutions et mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes dans le domaine de l'eau.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys (SAGE Lys) est la déclinaison locale opérationnelle des orientations du SDAGE.

Dans un contexte de changement climatique, la transversalité des politiques publiques concernant le domaine de l'eau et la déclinaison des enjeux liés à la gestion de l'eau dans les documents de planification et d'urbanisme est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE.



C'est pourquoi, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie met en place des Contrats de Masses d'Eau, outils de contractualisation ayant pour objectif d'accélérer l'atteinte du bon état des masses d'eau par l'intermédiaire d'un diagnostic (caractéristiques, évaluation de l'état, caractérisation et bilan des pressions et de leurs impacts), de plans pluriannuels de travaux pour l'amélioration de l'état écologique, et des modalités de suivi et d'évaluation du contrat.

La Stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques de la Lys (STRAGEMA Lys) est un programme d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Lys et de ses affluents, pour atteindre le bon état écologique, ou du moins la non-dégradation de l'état ou du potentiel écologique, défini dans le SDAGE.

Elle constitue le volet « gestion des milieux aquatiques » des Contrats des Masses d'Eau de la Lys.

Les maîtres d'ouvrage des différentes actions prévues dans le cadre de la STRAGEMA Lys doivent être signataires des Contrats des Masses d'Eau de la Lys.

Ils pourront notamment se voir attribuer une bonification de 10 points des participations financières de l'Agence de l'Eau, pour les actions inscrites.



PARTENAIRES

- Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) ;
- Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) ;
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) ;
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) ;
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA) ;
- Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM) ;
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) ;
- Communauté de Communes du Ternois (Ternois Com) ;
- Conseil Régional des Hauts-de-France ;
- Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM 59) ;
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (DDTM 62) ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Hauts-de-France (DREAL Hauts de France) ;
- EDEN 62 ;
- Fédération départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Nord (FDAAPPMA 59) ;
- Fédération départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais (FDAAPPMA 62) ;
- Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
- Office Français de la Biodiversité (OFB) ;
- Syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Lys (EPTB-Lys/SYMSAGEL) ;
- Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN) ;
- Voies Navigables de France (VNF).



Direction départementale
des territoires et de la mer



Direction départementale
des territoires et de la mer



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, NOUS DEVONS FAIRE DE LA NATURE NOTRE ALLIÉE

JEAN JOUZEL

AXE 1

ANIMATION DE LA STRAGEMA LYS

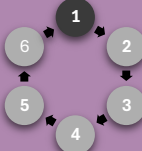


	STRAGEMA Lys
1 2 3 4 5 6 AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys	
Orientation 1.1	Mobilisation, structuration et animation de la maîtrise d'ouvrage GEMA sur le bassin versant de la Lys

Descriptif	
La stratégie de Gestion des Milieux Aquatiques du bassin versant de la Lys (STRAGEMA Lys) a été co-construite avec les maîtres d'ouvrage de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) afin : - D'avoir connaissance des enjeux globaux, des documents de planification et de l'évolution de la réglementation ; - De se coordonner pour les études, travaux et la gestion ; - De mobiliser au mieux les financements possibles ; - De grouper, si possible, les études et/ou travaux qui pourraient être bénéfiques pour l'ensemble du bassin ; - De partager les informations, données et retours d'expérience ; - D'améliorer et diffuser la connaissance sur le territoire et au-delà ; - D'intégrer les solutions fondées sur la nature dans les projets du territoire. La STRAGEMA Lys constitue le volet "Gestion des Milieux Aquatiques" du Contrat des Masses d'Eau de la Lys (CME Lys). La mise en œuvre de la STRAGEMA Lys nécessite une coordination auprès des acteurs de la GEMA du territoire, ainsi qu'un suivi régulier. Il convient donc de mettre en place et d'animer à des échelles pertinentes les instances techniques et décisionnelles nécessaires et d'élaborer des documents de travail et de partage synthétiques et utilisables par tous.	
Objectifs	
Rédaction d'un document de synthèse des orientations de la STRAGEMA répertoriant les actions des maîtres d'ouvrage de la GEMA. Intégration de la STRAGEMA Lys comme volet "Gestion des Milieux Aquatiques" du CME Lys. Engagement des différents partenaires pour la réalisation des actions inscrites à la STRAGEMA Lys, par la signature du CME Lys. Participation des acteurs aux instances de la STRAGEMA Lys. Amélioration de la coordination à l'échelle du bassin versant, pour les financements, les études, le partage d'informations et de connaissances.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	CME Lys : Axe "Gestion des Milieux Aquatiques"

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
AEAP	Bonification du financement des actions inscrites au CME Lys, et donc à la STRAGEMA Lys, de 10 points.	En cours.
SYMSAGEL	Rédaction de la STRAGEMA Lys et intégration dans le CME Lys.	En cours.
Toutes	Signature du CME Lys.	Prévu 2025.
Toutes	Participation aux instances de la STRAGEMA Lys.	En cours.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		Animation GEMA (50%)		
	AEAP		Animation CME (80%)		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Document de la STRAGEMA Lys rédigés, validés et partagés. Document du CME Lys signés. Organisation des réunions du comité de pilotage 2 fois par an, et du comité technique 2 fois par an. Organisation d'une journée de terrain pour les élus et techniciens 1 fois par an. Mise en place d'une plateforme de partage pour les documents de la STRAGEMA Lys.				

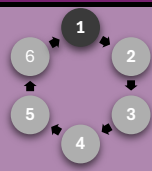
		STRAGEMA Lys														
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 																
Orientation 1.2		Evaluation et suivi de la STRAGEMA Lys														
Descriptif La STRAGEMA Lys a pour objectif de mobiliser les acteurs de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Lys pour coordonner la maîtrise d'ouvrage et partager les données, expériences et connaissances. Il est important d'établir un suivi régulier des différentes orientations de la stratégie et des actions qui en découlent, afin d'actualiser ou d'amender les fiches orientations, et de maintenir l'ensemble des partenaires informés des évolutions. De plus, la stratégie se veut évolutive et renouvelable. Une analyse des avantages et des inconvénients de la stratégie en elle-même, ainsi que des orientations et actions inscrites, permettra de produire des versions améliorées et répondant aux besoins du moment. Cette évaluation sera réalisée grâce à des indicateurs, qui devront être définis au lancement de la stratégie.																
Objectifs Mise à jour des fiches orientations et des actions spécifiques des partenaires. Suivi des orientations lors des instances de la STRAGEMA Lys. Création d'indicateurs permettant d'évaluer la stratégie.																
Pilotage			Lien programmes / orientations													
SYMSAGEL			SAGE Lys STRAGEMA Lys : orientation 1.1													
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement											
SYMSAGEL		Proposition d'indicateurs et suivi de réussite.			Prévu 2025.											
Toutes		Mise à jour des fiches orientations, validation des indicateurs.			Tous les ans.											
Financements possibles :		<table><tr><td>Financeur</td><td colspan="4">Subvention</td></tr><tr><td></td><td colspan="4"></td></tr></table>					Financeur	Subvention								
Financeur	Subvention															
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Mise en place des indicateurs Remplissage des fiches orientations (2 fois)</td><td>Remplissage des fiches orientations (2 fois)</td><td>Remplissage des fiches orientations (2 fois)</td><td>Remplissage des fiches orientations (2 fois)</td><td>Remplissage des fiches orientations (2 fois) Evaluation de la stratégie</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	Mise en place des indicateurs Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois) Evaluation de la stratégie
2025	2026	2027	2028	2029												
Mise en place des indicateurs Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois)	Remplissage des fiches orientations (2 fois) Evaluation de la stratégie												
Livrables / résultats :		Fiches <i>Orientations</i> mises à jour. Mise en place d'un tableau d'indicateurs de réussite.														

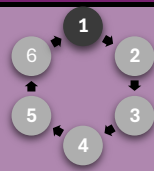
	STRAGEMA Lys
1 2 3 4 5 6 AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys	
Orientation 1.3	Intégration de la GEMA dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique

Descriptif	
Les milieux aquatiques remplissent différentes fonctions, essentielles à la fois pour les écosystèmes et pour l'Homme. A l'heure du changement climatique, l'adaptation des territoires, des usages de l'eau et des pratiques de gestion à ces changements est essentielle. Cette adaptation doit se baser sur des données fiables quantifiant l'impact du changement climatique et son évolution sur le territoire.	
Objectifs	
Collecte des données relatives au changement climatique et à ses impacts sur le territoire du bassin versant de la Lys. Mise en place de suivis pour mesurer les évolutions et l'impact du changement climatique sur ce territoire. Adaptation des pratiques de gestion des milieux aquatiques au changement climatique. Adaptation de la STRAGEMA Lys au changement climatique.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys PTGE Lys Etude HMUC STRAGEMA Lys : orientation 1.1

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Proposition d'indicateurs de suivi et mise en place.	Prévu 2025.
Toutes	Collecte et partage des informations relatives au changement climatique sur le territoire.	Tous les ans.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention												
Financier		Subvention																		
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Proposition d'indicateurs de suivi</td><td>Mise en place du suivi</td><td>Suivi et adaptation des pratiques</td><td>Suivi et adaptation des pratiques</td><td>Suivi et adaptation des pratiques</td></tr><tr><td>Collecte des informations</td><td></td><td></td><td></td><td>Evaluation du suivi</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029	Proposition d'indicateurs de suivi	Mise en place du suivi	Suivi et adaptation des pratiques	Suivi et adaptation des pratiques	Suivi et adaptation des pratiques	Collecte des informations				Evaluation du suivi				
2025	2026	2027	2028	2029																
Proposition d'indicateurs de suivi	Mise en place du suivi	Suivi et adaptation des pratiques	Suivi et adaptation des pratiques	Suivi et adaptation des pratiques																
Collecte des informations				Evaluation du suivi																
<u>Livrables / résultats :</u>	Mise en place d'un tableau d'indicateurs de suivi mis à jour. Adaptation de la stratégie.																			

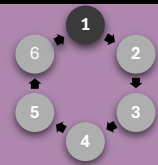
	STRAGEMA Lys										
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 											
Orientation 1.4		Intégration de la démarche Solutions Fondées sur la Nature dans nos pratiques									
Descriptif											
Les Solutions Fondées sur la Nature (SFN) visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de la société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité. Il s'agit avant tout d'une démarche ou d'une direction à suivre, pour s'assurer que les projets prennent en compte les différents défis sociétaux en même temps (inondations, sécheresses, qualité de l'eau, etc.), permettent d'avoir des co-bénéfices pour la biodiversité et pour l'Homme et intègrent les parties prenantes à la réflexion dès l'amont.											
Objectifs											
Communication et diffusion de la démarche de SFN au sein des acteurs de la STRAGEMA Lys et au-delà. Intégration des SFN dans les actions de gestion des milieux aquatiques.											
Pilotage					Lien programmes / orientations						
SYMSAGEL					STRAGEMA Lys : orientation 1.1 PEP / PAPI 4 Lys : axe 6						
Structures impliquées		Actions spécifiques						Avancement			
Toutes		Communication et intégration des SFN dans les actions de chaque partenaire.						Tous les ans.			
Financements possibles :		Financier				Subvention					
		Interreg				60%					
		FEDER				60%					
		AEAP				70%					
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
		x		x		x		x		x	
Livrables / résultats :		Actions de chaque partenaire et orientations de la STRAGEMA Lys intégrant la démarche SFN.									

		STRAGEMA Lys				
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 						
Orientation 1.5		Encouragement à la mise en place d'actions communes entre les acteurs				
Descriptif						
Les partenaires de la STRAGEMA Lys mettent en place des actions de gestion des milieux aquatiques sur leurs territoires respectifs. Certaines de ces actions peuvent concerner un bassin versant transfrontalier, avoir des impacts sur les milieux aquatiques voisins ou se superposer à d'autres actions déjà mises en place ailleurs. Il est donc indispensable de veiller à la cohérence des interventions des différents acteurs de la GEMA, au partage des informations et des données et à la mutualisation des moyens quand cela est possible.						
Objectifs						
Identification des actions communes ou pouvant être regroupées dans le cadre de la STRAGEMA Lys ou des CME Lys. Veille à la cohérence des interventions des différents acteurs sur les milieux aquatiques, à la non-superposition d'études, à l'acquisition cohérente et homogène des données. Partage des cahiers des charges d'études et de travaux. Mise en commun de moyens pour la réalisation d'actions.						
Pilotage			Lien programmes / orientations			
SYMSAGEL			STRAGEMA Lys : orientation 1.1			
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement	
SYMSAGEL		Mise en place des suivis d'actions dans le cadre de la STRAGEMA Lys.			Prévu 2025.	
Toutes		Remplissage des actions spécifiques dans les fiches <i>Orientation s.</i>			Tous les ans.	
Financements possibles :		Financier		Subvention		
		AEAP		Animation GEMA (50%)		
Planning prévisionnel :		2025	2026	2027	2028	2029
		Remplissage des fiches orientation (2 fois)	Remplissage des fiches orientation (2 fois)	Remplissage des fiches orientation (2 fois)	Remplissage des fiches orientation (2 fois)	Remplissage des fiches orientation (2 fois)
		COTECH et COPIL pour le partage des actions	COTECH et COPIL pour le partage des actions	COTECH et COPIL pour le partage des actions	COTECH et COPIL pour le partage des actions	COTECH et COPIL pour le partage des actions
Livrables / résultats :		Fiches <i>Orientations</i> mises à jour. Mise en place d'actions communes par bassins versants. Partage des données et documents.				



STRAGEMA Lys

AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys

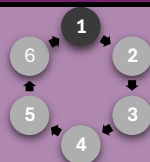


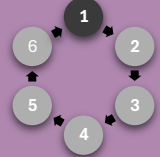
Orientation 1.6	Développement d'un suivi spatial des actions GEMA sur le territoire
-----------------	---

Descriptif	
Afin d'actualiser les données cartographiques du territoire, de faciliter l'utilisation de données communes et de favoriser le partage des actions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) réalisées sur le territoire, une base de données cartographiques sera créée, en lien avec la plateforme de partage de documents (Orientation 1.1). Cette plateforme intégrera à la fois les données générales du SAGE de la Lys (zones humides, champs naturels d'expansion des crues, plans de restauration et d'entretien, milieux gérés, etc.) et la localisation des actions menées sur le territoire par les différents acteurs (études, travaux, dossiers loi sur l'eau, mesures compensatoires, etc.) ainsi qu'un lien vers les données et les contacts utiles le cas échéant.	
Objectifs	
Création une base de données cartographiques utilisable par tous les acteurs. Intégration des données du SAGE et des actions menées par les différents partenaires. Mise à jour annuelle, à minima, de la base de donnée.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Mise en place de la base de données cartographiques.	Prévu 2026.
Toutes	Partage et mise à jour des projets menés par la structure.	Tous les ans.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	LIFE Eau et Climat		60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	Mise en place de la base de données	Mise en place de la base de données	Mise à jour des données	Mise à jour des données	Mise à jour des données
	Partage des données	Mise à jour des données			
<u>Livrables / résultats :</u>	Base de données cartographique partagée et mise à jour.				

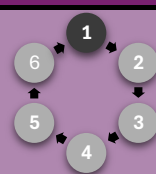
		STRAGEMA Lys									
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 											
Orientation 1.7		Renforcement du lien avec les autres thématiques liées à l'eau sur le bassin versant de la Lys									
Descriptif											
Les thématiques de gestion des milieux aquatiques, d'inondation, de sécheresse, de quantité ou de qualité de la ressource en eau sont étroitement liées et interdépendantes. Ensemble, elles permettent de répondre aux enjeux du territoire. C'est pourquoi les programmes relatifs à ces thématiques et les actions qui y sont inscrites seront intégrées ensemble dans les CME Lys.											
Objectifs											
Intégration de la STRAGEMA Lys dans les CME Lys. Prise en compte des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les programmes du territoire. Prise en compte des enjeux inondation, sécheresse et ressource (qualitatif et quantitatif) dans les actions de gestion des milieux aquatiques.											
Pilotage			Lien programmes / orientations								
SYMSAGEL			SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys PTGE Lys STRAGEMA Lys : Orientation 1.4								
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement						
SYMSAGEL		Veille à l'interdépendance des programmes du territoire inscrits dans les CME Lys.			En permanence.						
Toutes		Prise en compte de l'ensemble des thématiques liées à l'eau lors de la constitution de projets.			En permanence.						
Financements possibles :		Financier		Subvention							
		AEAP		Financement des animations de CME et bonifications de 10 points sur les actions inscrites aux CME.							
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
		x		x		x		x		x	
Livrables / résultats :		SAGE et programmes du territoire interdépendants inscrits aux CME.									

	STRAGEMA Lys	
<u>AXE 1</u> : Animation de la stratégie GEMA Lys 		
Orientation 1.8	<i>Développement des liens avec les territoires voisins sur la thématique de la gestion des milieux aquatiques</i>	

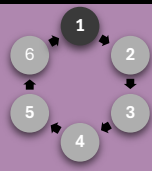
Descriptif	
Bien que la STRAGEMA Lys soit construite autour du bassin versant de la Lys en France, de nombreuses orientations et actions sont améliorables et partageables auprès des acteurs de la gestion des milieux aquatiques d'autres bassins versants ou d'autres pays. Le partage de données, documents ou retours d'expériences avec nos voisins et au-delà permet d'assurer une montée en compétence de l'ensemble des structures similaires et d'améliorer la gestion des milieux aquatiques à une échelle plus grande.	
Objectifs	
Mise en place de partages d'expériences avec des acteurs de la GEMA en dehors du bassin versant de la Lys. Invitation d'acteurs externes au bassin versant de la Lys aux COTECH et aux COFIL de la STRAGEMA Lys. Participation au groupe barrage organisé par la DDTM et au groupe techniciens de rivières organisé par l'AEAP.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	Groupe barrage (DDTM 62) Groupe techniciens de rivière (AEAP)

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
AEAP	Organisation du groupe techniciens de rivière et invitation des acteurs concernés.	En cours.
DDTM	Organisation du groupe barrage et invitation des acteurs concernés.	En cours.
SYMSAGEL	Mise en place lors des COTECH et COFIL de partages d'expériences.	Prévu 2025.
Toutes	Partage des données, documents et retours d'expériences auprès d'acteurs extérieurs au territoire.	En permanence.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th colspan="2">Financeur</th><th colspan="3">Subvention</th></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financeur		Subvention							
Financeur		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Participation aux COTECH et COPIL, ainsi qu'aux différents groupes ou instances de partage. Amélioration des compétences de l'ensemble des acteurs par le partage de données et d'expériences.														

	STRAGEMA Lys				
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 					
Orientation 1.9		Facilitation des financements des projets GEMA			
Descriptif					
La démarche de la STRAGEMA Lys vise à mobiliser, structurer et animer la maîtrise d'ouvrage de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le bassin versant de la Lys, tout en favorisant la cohérence des interventions et le partage. La STRAGEMA Lys constitue notamment le volet "Gestion des Milieux Aquatiques" des CME Lys. Les actions inscrites à la STRAGEMA Lys et répondant aux critères de subventions propres aux différentes structures proposant des financements, pourront bénéficier, en priorité, de ces financements, en comparaison avec les actions non inscrites.					
Objectifs					
Développement et rationalisation des financements sur les actions inscrites à la STRAGEMA Lys. Réalisation de demandes de financements communes pour des actions groupées quand cela est nécessaire et possible.					
Pilotage			Lien programmes / orientations		
AEAP / Région HDF			SDAGE Artois-Picardie FEDER STRAGEMA Lys : Ensemble des orientations		
Structures impliquées	Actions spécifiques				Avancement
AEAP	Financement des projets GEMA répondant aux critères de financement et inscrits à la STRAGEMA Lys en priorité. Bonification de 10 points des financements aux actions inscrites aux CME Lys, et donc à la STRAGEMA Lys.				Prévu 2025.
Région HDF	Financement des projets GEMA répondant aux critères de financement et inscrits à la STRAGEMA Lys en priorité.				A définir.
Toutes	Inscription des actions spécifiques dans les fiches Orientations correspondantes et dans la base de données cartographiques.				Tous les ans.
Financements possibles :	Financier		Subvention		
	AEAP		Jusqu'à 80% (bonification de 10 points des actions inscrites aux CME Lys).		
	Région HDF		Jusqu'à 80% (30% en moyenne par projet) en fonction du vote du budget régional.		
	FEDER		Jusqu'à 60% (80% selon projets particuliers).		
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
	Mise à jour des actions spécifiques dans les fiches Orientations et la base de données	Mise à jour des actions spécifiques dans les fiches Orientations et la base de données	Mise à jour des actions spécifiques dans les fiches Orientations et la base de données	Mise à jour des actions spécifiques dans les fiches Orientations et la base de données	Hors programme FEDER actuel. Mise à jour des actions spécifiques dans les fiches Orientations et la base de données

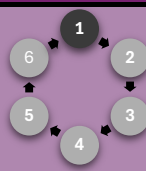
<u>Livrables / résultats :</u>	Inscription des actions spécifiques de chaque acteurs dans les fiches Orientations correspondantes et mise à jour. Intégration des actions spécifiques dans la base de données cartographiques. Financement des projets inscrits à la STRAGEMA Lys.
---------------------------------------	---

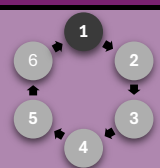
	STRAGEMA Lys
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 	
Orientation 1.10	Développement d'une stratégie foncière pour la GEMAPI

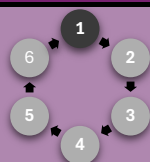
Descriptif	
La maîtrise foncière est indispensable pour pouvoir mettre en place des actions en faveur des milieux aquatiques, de lutte contre les inondations, ou de préservation de la ressource. Il est donc impératif d'avoir, à la fois, connaissance des propriétaires et exploitants susceptibles d'accepter des aménagements ou de vendre leurs parcelles, et également la possibilité de mener les travaux en se rendant propriétaires de certaines parcelles nécessaires aux projets ou à de la compensation, ou qui peuvent constituer une réserve foncière disponible. Une veille foncière opportuniste est donc nécessaire.	
Objectifs	
Développement d'une veille foncière pour trouver des opportunités d'achats de terrain pour restaurer les milieux aquatiques. Application du plan d'action de protection de la ressource du SMAEL pour la préemption lorsque cela est possible. Développement du partenariat avec la SAFER pour identifier les zones propices à la restauration. Création d'une réserve foncière mutualisée. Création de postes d'animateurs dédiés au territoire qui permettent de mener la concertation auprès des riverains pour l'application des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et de restauration et d'entretien des cours d'eau et de leurs Développement d'un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier pour la mise en œuvre de la stratégie foncière.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PAPI 4 Lys : axe 6 CARE+ STRAGEMA Lys : axe 5, axe 6

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPF	Aide au développement de la veille foncière et à la création d'une réserve foncière mutualisée.	A définir.
SYMSAGEL	Développement de la veille foncière et création d'une réserve foncière mutualisée.	A définir.
SYMSAGEL	Création de postes d'animateurs dédiés au territoire.	A définir.
Toutes	Achat des parcelles propices à la restauration, à des aménagements ou à la compensation.	Au besoin.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th colspan="2">Financier</th><th colspan="3">Subvention</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Achat de parcelles utiles pour les projets ou pouvant constituer une réserve foncière. Animation du territoire pour définir les opportunités de restauration.														

	STRAGEMA Lys										
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 											
Orientation 1.11		Développement des paiements pour services environnementaux									
Descriptif											
Les paiements pour services environnementaux visent à rémunérer les agriculteurs pour des actions contribuant à la restauration ou au maintien des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices. Des paiements de ce type pourraient être mis en place sur le territoire, afin d'inciter les propriétaires et exploitants de parcelles à s'engager dans des actions de restauration de milieux aquatiques ou de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, s'il y a des contreparties en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Ce dispositif devrait être mis en place en lien avec la Chambre d'agriculture.											
Objectifs											
Intégrer la Chambre d'agriculture dans la réflexion autour du développement des paiements pour services environnementaux. Engager la réflexion sur la mise en place de paiements pour services environnementaux avec le COTECH et le COPIL de la STRAGEMA Lys. Faire connaître le dispositif auprès des agriculteurs et favoriser la mise en place de ces paiements.											
Pilotage					Lien programmes / orientations						
SYMSAGEL					PAPI 4 Lys : axe 6 PTGE Lys STRAGEMA Lys : axe 5, axe 6						
Structures impliquées		Actions spécifiques						Avancement			
CALL		Mise en place de paiements pour services environnementaux dans le cadre du CARE de la CALL.						En cours.			
Toutes		Réflexion sur la mise en place de paiements pour services environnementaux pour des actions ciblées.						A définir.			
Financements possibles :		Financier				Subvention					
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
		x		x		x		x		x	
Livrables / résultats :		Démarche de paiements pour services environnementaux.									

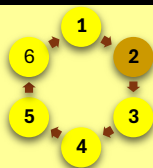
		STRAGEMA Lys									
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 											
Orientation 1.12		Evolution de la gouvernance et des partenaires									
Descriptif											
L'élaboration de la STRAGEMA Lys ainsi que sa validation a été réalisée en associant les maîtres d'ouvrages d'actions en faveur des milieux aquatiques. Une réflexion devra être menée pour un possible élargissement à d'autres acteurs du territoires (chambres consulaires, partenaires institutionnels, acteurs associatifs, élus communaux, agriculteurs locaux et habitants "ambassadeurs du territoire", etc.) pour une meilleure appropriation de la stratégie par le territoire. Le niveau d'implication de ces acteurs devra être défini, et pourra différer de celui des maîtres d'ouvrages. Cette rélexion devra être conduite de manière transversale avec les programmes inondation et ressource en eau du bassin versant de la Lys, pour permettre d'optimiser la mobilisation des partenaires au travers de l'ensemble de l'action portée par le SYMSAGEL, renforçant ainsi la cohérence et l'efficacité des actions à l'échelle du territoire.											
Objectifs											
Implication d'acteurs du territoire dans la STRAGEMA Lys. Diffuser les orientations du programme auprès de divers parties prenantes du territoire.											
Pilotage					Lien programmes / orientations						
SYMSAGEL					SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys : axe 1 PTGE Lys						
Structures impliquées		Actions spécifiques						Avancement			
Toutes		Réflexion sur l'implication de nouveaux acteurs du territoire dans la STRAGEMA Lys.						A définir.			
Financements possibles :		Financier				Subvention					
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
				x		x		x		x	
Livrables / résultats :		Implication de nouveaux acteurs du territoire dans la STRAGEMA Lys.									

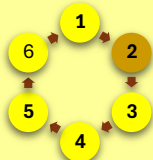
		STRAGEMA Lys				
AXE 1 : Animation de la stratégie GEMA Lys 						
Orientation 1.13		Animations territoriales sur la gestion des milieux aquatiques et la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols				
Descriptif						
Elle permet notamment la coordination des orientations traitant de ces thématiques dans le cadre de la STRAGEMA Lys, l'animation de la stratégie (Axe 1), et la réalisation des différentes actions spécifiques du SYMSAGEL (réflexions, concertation, études, travaux). Aujourd'hui, l'animation "Gestion des milieux aquatiques" est assurée par 3 agents, l'animation "Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols" par 1 agent. Selon l'évolution du travail liée aux orientations et actions de la STRAGEMA Lys, le besoin en postes pourra être réévalué. Le financement de ces animations permettra la mise en oeuvre des orientations et actions inscrites à la STRAGEMA Lys.						
Objectifs						
Financement des animations "Gestion des milieux aquatiques" et "Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols". Animation de la STRAGEMA Lys.						
Pilotage			Lien programmes / orientations			
SYMSAGEL			SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys			
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement	
AEAP		Financement des animations.			A définir.	
Région HDF		Financement des animations.			A définir.	
Financements possibles :	Financier		Subvention			
	AEAP		50% par poste.			
	Interreg		Jusqu'à 60% des jours mobilisés pour un projet.			
	Région HDF/FEDER		Jusqu'à 60% des jours mobilisés pour un projet.			
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028	2029	
	x	x	x	x	x	
Livrables / résultats :	Financement des postes d'animation territoriale nécessaires pour la mise en œuvre de la STRAGEMA Lys.					

AXE 2

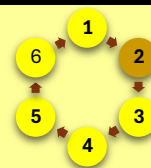
COMMUNICATION



		STRAGEMA Lys									
AXE 2 : Communication 											
Orientation 2.1		Communication auprès du grand public et/ou des propriétaires riverains via un dispositif global									
Descriptif											
Il est important de créer un lien avec le grand public, et notamment les riverains des cours d'eau, via des actions de communication, afin de les sensibiliser sur la réglementation en vigueur, leurs droits et leurs devoirs, les politiques de gestion des milieux aquatiques, de protection de la ressource et de prévention des inondations.											
Objectifs											
Définir un plan de communication commun entre les acteurs et partager les supports de communication. Sensibiliser le grand public et/ou les propriétaires riverains. Développer le réseau InfoLys, relayer les informations des différents acteurs. Valoriser les actions mises en place sur le territoire.											
Pilotage						Lien programmes / orientations					
SYMSAGEL						SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 1 PTGE Lys STRAGEMA Lys					
Structures impliquées		Actions spécifiques						Avancement			
SYMSAGEL		Relayer les contenus des différents acteurs sur InfoLys.						En cours.			
SYMSAGEL		Introduire un plan de communication commun.						A définir.			
Toutes		Application du plan de communication et partage des supports de communication existants ou nouveaux.						A définir.			
Financements possibles :		Financier				Subvention					
		AEAP				50% dans le cadre des CME.					
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
		x		x		x		x		x	
Livrables / résultats :		Plan de communication. Développement du réseau InfoLys et diffusion de contenus.									

		STRAGEMA Lys																			
AXE 2 : Communication 																					
Orientation 2.2		Création de supports de communication partagés																			
Descriptif																					
La création et la diffusion de supports communs permet de renforcer la cohésion des propos auprès des différents publics, de mutualiser les moyens et les coûts, et de cibler ensemble les thématiques d'actualité.																					
Objectifs																					
Produire différents supports sur des thématiques liées au territoire. Mutualiser les moyens et les coûts. Renforcer la cohésion entre acteurs du territoire.																					
Pilotage			Lien programmes / orientations																		
SYMSAGEL			SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 2 PTGE Lys STRAGEMA Lys : orientation 2.1																		
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement																
EPCI		Diffuser la communication commune en l'adaptant au territoire.			A définir.																
Toutes		Développer des outils de communication partagés.			A définir.																
Financements possibles :		Financier		Subvention																	
		AEAP		50% dans le cadre des CME.																	
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr><tr><td>Création de supports</td><td>Création de supports</td><td>Actualisation et développement de nouveaux supports</td><td>Actualisation et développement de nouveaux supports</td><td>Actualisation et développement de nouveaux supports</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x	Création de supports	Création de supports	Actualisation et développement de nouveaux supports	Actualisation et développement de nouveaux supports	Actualisation et développement de nouveaux supports
2025	2026	2027	2028	2029																	
x	x	x	x	x																	
Création de supports	Création de supports	Actualisation et développement de nouveaux supports	Actualisation et développement de nouveaux supports	Actualisation et développement de nouveaux supports																	
Livrables / résultats :		Supports de communication : roll-ups, plaquettes, vidéos, etc. Supports d'animation : jeux sérieux, maquettes, etc.																			

AXE 2 : Communication



Orientation 2.3

Développement des dispositifs d'éducation à l'environnement, à destination des scolaires

Descriptif

Le public scolaire est un maillon indispensable dans la chaîne de la sensibilisation. La formation du jeune public, essentiellement dans les établissements scolaires, permet d'avoir à la fois un impact sur les familles, mais également sur le futur.

Objectifs

Développer les animations scolaires.
Mettre en place des partenariats avec des associations de sensibilisation à l'environnement.
Développer les Aires Terrestre Educatives.
Reconnecter à la nature et faire prendre conscience de l'enjeu pour les habitants.
Ancrage des Espaces Naturels Sensibles dans la commune ou le territoire.

Pilotage

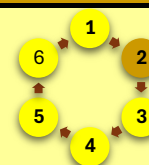
SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
EDEN 62	Actions de sensibilisation à la biodiversité et ses enjeux pour l'Homme via les supports fonciers du territoire (terrils du Pays à Part, domaine de Bellenville à Beuvry, bois de Beugin/La Comté).	En cours.
	Intervention auprès des scolaires avec les projets écoles primaires et le dispositif Naturocollège.	En cours.
FDAAPPMA 62	Création d'un parcours pédagogique sur le site des Ballastières à Aire-sur-la-Lys.	A définir.
SYMSAGEL	Accompagner à la mise en pratique des animations sur le territoire.	En cours.
Toutes	Développer des partenariats sur le territoire.	En permanence.
	Créer et mettre en place des animations sur le territoire.	En permanence.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		50% dans le cadre des CME.		
	Région				
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Animations clé en main. Réseau de partenaires.				

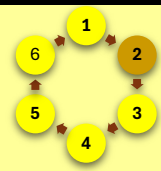
	STRAGEMA Lys
<u>AXE 2 : Communication</u>	
Orientation 2.4	<i>Sensibilisation et communication au grand public sur la thématique GEMA, la réglementation et ses évolutions</i>

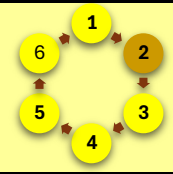


<u>Descriptif</u>	
La réglementation autour des milieux aquatiques est généralement méconnue des propriétaires riverains et du grand public. Il est nécessaire de réintroduire ces notions, notamment en ce qui concerne l'entretien et les travaux en cours d'eau.	
<u>Objectifs</u>	
Développer des actions dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides. Mettre en place davantage de réunions d'informations et d'actions de sensibilisation. Communiquer sur la réglementation.	
<u>Pilotage</u>	<u>Lien programmes / orientations</u>
DDTM 59 / DDTM 62 OFB	STRAGEMA Lys : axe 3

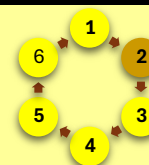
<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
DDTM 59 / DDTM 62	Diffusion des plaquettes et fiches existantes sur l'entretien ou la réglementation.	En cours.
	Diffusion par la Chambre d'Agriculture d'une fiche sur la réglementation liée aux cours d'eau et réalisée en collaboration avec la police de l'Eau.	A venir.
	Visites de terrain avec les agriculteurs pour sensibiliser à la différenciation cours d'eau/fossé.	Réalisé. A recommencer.
EPCI et Communes	Communiquer sur la réglementation.	En cours.
FDAAPPMA 62	Communiquer sur la réglementation.	En cours.
OFB	Communiquer sur la réglementation.	En cours.
SYMSAGEL	Communiquer sur la réglementation. Accompagnement des acteurs.	En cours.
Toutes	Animations dans le cadre des Journées Mondiales des Zones Humides.	En cours.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Publications communes. Support de communication : flyers, affiche, etc.														

		STRAGEMA Lys									
AXE 2 : Communication 											
Orientation 2.5		Sensibilisation et formation des élus du territoire et leurs agents à la GEMA									
Descriptif											
Les élus jouent un rôle essentiel dans l'application de la réglementation sur le territoire, ainsi que dans la communication auprès de leurs administrés, sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau. Il est capital de les former, notamment afin qu'ils puissent relayer les bonnes informations auprès de leurs services et des riverains.											
Objectifs											
Développer des actions dans le cadre de la Journée Mondiale des Zones Humides.											
Organisation de journées annuelles thématiques avec les services de l'Etat pour informer sur les évolutions réglementaire et échanger.											
Pilotage						Lien programmes / orientations					
DDTM 59 / DDTM 62 OFB						STRAGEMA Lys : axe 3					
Structures impliquées		Actions spécifiques						Avancement			
DDTM 59 / DDTM 62		Formation sur la GEMA et sa réglementation.						A définir.			
		Interventions à différentes échelles à la demande.						A définir.			
		Développement de webinaires thématiques.						A définir.			
OFB		Formation sur la GEMA et sa réglementation.						A définir.			
SYMSAGEL		Mobilisation des élus du territoire.						En cours.			
Financements possibles :		Financier						Subvention			
Planning prévisionnel :		2025		2026		2027		2028		2029	
		x		x		x		x		x	
Livrables / résultats :		Réunions et formations. Documents de synthèse d'informations.									

		STRAGEMA Lys														
AXE 2 : Communication 																
Orientation 2.6		Sensibilisation et accompagnement du monde agricole à la GEMA														
Descriptif																
Le monde agricole a un rôle important à jouer dans la préservation et la gestion des milieux aquatiques (GEMA), notamment en ce qui concerne le maintien des prairies, des zones enherbées, des ripisylves, et l'utilisation de produits phytosanitaires. Ces éléments ont également un impact important sur la préservation de la ressource en eau et sur la prévention des inondations.																
Objectifs																
Organiser des journées de sensibilisation. Mettre en avant la GEMA et ses bénéfices pour le monde agricole tout en associant l'aspect environnemental. Associer davantage les agriculteurs dans les projets.																
Pilotage			Lien programmes / orientations													
SYMSAGEL			CARE + PAPI Lys STRAGEMA Lys : axe 1													
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement											
Chambre d'agriculture SYMSAGEL		Sensibilisation du monde agricole à la GEMA.			A définir.											
Financements possibles :		<table border="1"> <tr> <td colspan="2"> Financier </td> <td colspan="3"> Subvention </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> <td colspan="3"> </td> </tr> </table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention														
Planning prévisionnel :		<table border="1"> <tr> <td> 2025 </td> <td> 2026 </td> <td> 2027 </td> <td> 2028 </td> <td> 2029 </td> </tr> <tr> <td> x </td> <td> x </td> <td> x </td> <td> x </td> <td> x </td> </tr> </table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029												
x	x	x	x	x												
Livrables / résultats :		Implication du monde agricole simplifiée.														

AXE 2 : Communication



Orientation 2.7

Formation des acteurs de terrain aux pratiques de gestion

Descriptif

Les méthodes de gestion des différents espaces, urbain ou naturels, induisent, a terme, des impacts sur les milieux naturels. Une gestion intégrée, aux périodes propices et avec les techniques adaptées, permettra de mieux préserver les milieux et les espèces inféodées.

Objectifs

Organisation de sessions de formations thématiques sur les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques.

Pilotage

SYMSAGEL
DDTM 59 / DDTM 62
DDTM

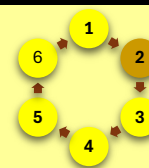
Lien programmes / orientations

STRAGEMA Lys : axe 3 et orientations 5.3, 5.4 et 5.5

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
DDTM 59 / DDTM 62		
EPCI		
FDAAPPMA 62	Mise en place de chantiers participatifs communs AAPPMA/Syndicats/Fédération.	En cours.
OFB		
SYMSAGEL	Organisation de sessions de formation.	A définir.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Adaptation des pratiques de gestion des milieux aquatiques sur le territoire.				

AXE 2 : Communication



Orientation 2.8	Développement de retours d'expériences (REX) entre techniciens et élus
-----------------	--

Descriptif	
Le partage des expériences propres à chaque structure/technicien sur la thématique des milieux aquatiques permet d'enrichir la connaissance et les compétences des acteurs, de simplifier leurs démarches, de faire émerger des besoins ou de synergies, et d'éviter de reproduire les mêmes erreurs.	
Objectifs	
Organiser des journées d'échange d'expériences sur le terrain. Dédier des temps de REX dans les COTECH et les COFIL de la STRAGEMA Lys.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 1 PTGE Lys STRAGEMA Lys : axe 1

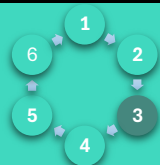
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Partager les retours d'expériences sur la thématique.	A définir.
FDAAPPMA 62	Restitution et inauguration des différents projets menés par la Fédération.	A définir.
SYMSAGEL	Organiser et structurer les temps d'échanges d'expériences.	Horizon 2025 et années suivantes.

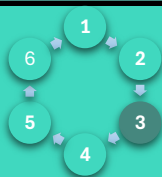
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th colspan="2">Financier</th><th colspan="3">Subvention</th></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Organisation de REX. Base de données commune.														

AXE 3

RÉGLEMENTATION



	STRAGEMA Lys														
AXE 3 : Réglementation Accompagnement 															
Orientation 3.1		Accompagnement des porteurs de projets dans leurs démarches réglementaires et simplification des procédures													
Descriptif															
Les services de Police de l'Eau accompagnent et orientent les collectivités sur les procédures réglementaires nécessaires pour leurs projets, dans le cadre de la compétence GEMAPI. Néanmoins, certaines procédures, qui pourraient être identifiées dans le cadre de la STRAGEMA Lys, pourraient être davantage explicitées, simplifiées ou harmonisées.															
Objectifs															
Accompagnement et orientation des porteurs de projets pour leurs procédures réglementaires. Développement d'une cartographie des cours d'eau dans le Nord (harmonisée avec celle du Pas-de-Calais). Simplification de certaines procédures réglementaires, identifiées dans le cadre de la STRAGEMA Lys, pour les porteurs de projets.															
Pilotage			Lien programmes / orientations												
DDTM 59 / DDTM 62 OFB			PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axes 4 et 6 STRAGEMA Lys : axes 2 et 5												
Structures impliquées		Actions spécifiques		Avancement											
DDTM 59 / DDTM 62 / OFB		Accompagnement et orientation des porteurs de projets pour leurs procédures réglementaires. Echanges en amont et en continu durant les projets pour aboutir à des dossiers complets au moment du dépôt (pré-cadrage). Participation aux COPIL et COTECH des études et aux échanges associés.		En cours.											
DDTM 59		Développement d'une cartographie des cours d'eau dans le Nord (harmonisée avec celle du Pas-de-Calais).		A définir.											
Tous		Travail dans le cadre de la STRAGEMA Lys pour identifier puis simplifier certaines procédures réglementaires.		A définir.											
Financements possibles :		<table><tr><td colspan="2">Financeur</td><td colspan="2">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr></table>				Financeur		Subvention							
Financeur		Subvention													
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>				2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
Livrables / résultats :		Cartographie des cours d'eau dans le Nord. Procédures réglementaires simplifiées.													

		STRAGEMA Lys														
AXE 3 : Réglementation Accompagnement 																
Orientation 3.2		Accompagnement à l'application de la démarche ERC														
Descriptif																
La séquence ERC doit notamment être appliquée par les porteurs de projets lors de la définition d'aménagements en zones humides, pour l'évitement et la réduction, pour l'identification de sites de compensation, et pour la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation des fonctions des zones humides de l'OFB. Les services des DDTM accompagnent les collectivités dans l'exercice de la compétence GEMAPI, pour l'application de la démarche ERC.																
Objectifs																
Accompagnement technique des porteurs de projet lors de la démarche ERC.																
Pilotage			Lien programmes / orientations													
DDTM 59 / DDTM 62 OFB			PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6 STRAGEMA Lys : axe 5													
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement											
DDTM 59 / DDTM 62 / OFB		Accompagnement technique des porteurs de projet lors de la démarche ERC.			En cours.											
		Accompagnement des porteurs de projet et des collectivités dans la rédaction de leurs documents d'urbanisme vis-à-vis de la démarche ERC (pré-cadrage réglementaires des projets et révision des documents d'urbanisme).			En cours.											
OFB		Accompagnement pour la compréhension de l'évitement et la préservation de l'existant.			En cours.											
Financements possibles :		<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention														
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029												
x	x	x	x	x												
Livrables / résultats :		Succès des projets réalisés.														

		STRAGEMA Lys														
1 2 3 4 5 6 AXE 3 : Réglementation Accompagnement																
Orientation 3.3		Intégration de la démarche ERC dans l'urbanisme														
Descriptif																
Les documents d'urbanisme du bassin versant de la Lys se doivent d'être notamment mis en compatibilité avec le SAGE de la Lys, pour l'évitement et la réduction des impacts sur les zones humides et pour l'identification des mesures compensatoires à mettre en oeuvre pour permettre l'aménagement des zones à urbaniser.																
Objectifs																
Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE. Intégration et application de la démarche ERC concernant les impacts sur les zones humides dans les projets d'aménagement.																
Pilotage			Lien programmes / orientations													
EPCI			SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys : axe 4 PLU Intercommunaux													
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement											
DDTM 59 / DDTM 62		Accompagnement des EPCI et avis PPA.			En cours.											
EPCI		Intégration et application de la démarche ERC concernant les impacts sur les zones humides/cours d'eau dans les projets d'aménagement.			En cours.											
		Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.			En cours.											
SYMSAGEL		Accompagnement des EPCI.														
Financements possibles :		Financier		Subvention												
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029												
x	x	x	x	x												
Livrables / résultats :		Documents d'urbanisme mis à jour.														

AXE 3 : Réglementation
Accompagnement

SAGE LYS

SYMSAGEL

STRAGEMA Lys

AXE 3 : Réglementation

Accompagnement

1

2

3

4

5

6

Orientation 3.4

Création d'un fond de compensation des zones humides

Descriptif

Dans le cadre de projets impactant des zones humides, le maître d'ouvrage applique la séquence ERC. Cependant, il est parfois difficile de trouver des sites de compensation répondant aux besoins. La mise en place d'un fond de compensation répond au principe de mise en œuvre d'actions écologiques, en anticipation des besoins de compensation de futurs projets d'aménagement. Les fonctions des zones humides concernées sont quantifiées sous forme de crédit qui peut être acheté par une tierce partie se chargeant alors de la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Objectifs

Mise en place d'un fond de compensation des zones humides pour les EPCI pour les travaux présentant un intérêt général.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
STRAGEMA Lys : Orientations 1.10 et 3.2

Structures impliquées

DDTM 59 / DDTM 62

EPCI

OFB

SYMSAGEL

Région HDF

Actions spécifiques

Réflexion sur les modalités de mise en place d'un fond de compensation des zones humides, la compensation devant arriver à la fin de la séquence ERC globale.

Financement des opérations relevant du fond de compensation des zones humides.

Avancement

A définir.

A définir.

Financements possibles :

Financier

Région HDF

Subvention

Planning prévisionnel :

2025

2026

2027

2028

2029

x

x

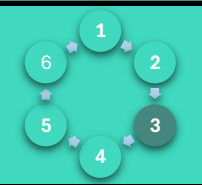
x

x

x

Livrables / résultats :

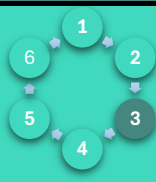
Création et utilisation du fond de compensation des zones humides.

	STRAGEMA Lys
AXE 3 : Réglementation Pressions anthropiques 	
Orientation 3.5	Caractérisation des rejets directs aux cours d'eau et mise en place de plans d'actions associés

Descriptif	
Les rejets directs d'effluents mal ou pas épurés dans les milieux aquatiques est une cause majeure de pollution de l'eau. Ces rejets doivent être supprimés ou aménagés pour améliorer la qualité de l'eau. Dans le cadre des Plans de Restauration et d'Entretien (PRE) des cours d'eau, les cours d'eau sont intégralement parcourus pour identifier les mesures d'entretien et de restauration à mettre en place. Il apparaît opportun d'utiliser ce diagnostic pour identifier dans le même temps ces rejets directs, afin qu'ils soient traités dans des plans de protection de la ressource.	
Objectifs	
Caractérisation des rejets directs au cours d'eau. Soutien à la mise en place de plans d'action dans les programmes de ressource pour les supprimer.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	PEP / PAPI Lys : axes 4 et 6 STRAGEMA Lys : Orientation 1.6 STRAGEMA Lys : Orientation 3.6 STRAGEMA Lys : Orientations 5.1 et 5.2 Plans d'actions de protection de la ressource

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CALL	Actions sur la conformité des réseaux d'assainissement.	Diagnostic permanent en cours.
DDTM 59 / DDTM 62	Echanges avec l'unité Police de l'Eau, information aux services de contrôles.	En cours.
EPCI	Intégration du diagnostic des rejets directs au milieux aquatiques dans les CCTP des études d'élaboration des PRE. Intégration des données dans la base de données cartographiques. Soutien à la mise en place de plans d'action dans les programmes de ressource pour supprimer les rejets directs.	A lancer selon les PPRE.
SYMSAGEL		

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		500 €/km pour les PRE		
	AEAP		Financement des actions fléchées dans un CME.		
	Région HDF				
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x A la création ou au renouvellement d'un PRE	x A la création ou au renouvellement d'un PRE	x A la création ou au renouvellement d'un PRE	x A la création ou au renouvellement d'un PRE	x A la création ou au renouvellement d'un PRE
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des rejets directs aux milieux aquatiques et intégration de ces données dans la base de données cartographiques.				
	Plans d'action de suppression des rejets directs aux milieux aquatiques.				

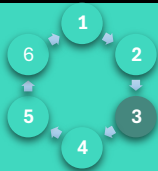
		STRAGEMA Lys														
AXE 3 : Réglementation Pressions anthropiques 																
Orientation 3.6		Mise aux normes des réseaux d'assainissement rejetant en milieu naturel														
Descriptif																
L'assainissement défectueux ou non conforme peut avoir des conséquences négatifs sur la biodiversité et la qualité de l'eau du milieu récepteur. Les collectivités compétentes doivent mettre aux normes les réseaux d'assainissement collectif et faire mettre aux normes les réseaux d'assainissement non collectif.																
Objectifs																
Réduction des pollutions dans le milieu aquatique.																
Pilotage			Lien programmes / orientations													
EPCI			Plans d'actions de protection de la ressource													
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement											
CALL		Plan d'action pour la mise aux normes des réseaux d'assainissement.			En cours.											
DDTM 59 / DDTM 62		Accompagnement des collectivités. Echanges avec l'unité Police de l'Eau et mise en place de plans d'actions en lien avec l'AEAP.			En cours.											
EPCI		Mise aux normes des réseaux d'assainissement.			A définir.											
MEL		Mise aux normes des réseaux d'assainissement.			En cours.											
Financements possibles :		<table><tr><td colspan="2">Financeur</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financeur		Subvention							
Financeur		Subvention														
Planning prévisionnel :		<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029												
x	x	x	x	x												
Livrables / résultats :		Réseaux mis aux normes. Qualité de l'eau en augmentation.														



STRAGEMA Lys

AXE 3 : Réglementation

Pressions anthropiques



Orientation 3.7	Contrôle du respect de la réglementation
-----------------	--

Descriptif	
Les services de police de l'eau veillent au respect de la réglementation, relative notamment aux milieux aquatiques. Ils procèdent à l'instruction des dossiers réglementaires des porteurs de projets, ainsi qu'aux contrôles du respect de la réglementation sur sites (destruction et remblaiement de zones humides, entretien et travaux en cours d'eau, mesures compensatoires, pollutions de milieux, biodiversité, utilisation de produits phytosanitaires, braconnage, etc.).	
Objectifs	
Instruction des dossiers réglementaires des porteurs de projets. Contrôle du respect de la réglementation.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
DDTM 59 / DDTM 62 OFB	

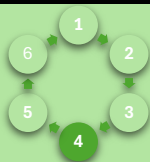
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
ARS, DDPP, gendarmerie, MISEN	Intervention des différents services de contrôle.	En cours.
DDTM 59 / DDTM 62	Instruction des dossiers réglementaires des porteurs de projets et contrôle du respect de la réglementation. Contrôle du respect des arrêtés sécheresse.	En cours.
DREAL	Contrôles ICPE.	En cours.
FDAAPPMA 62	Réseau GPP/Veille sur les cas de pollutions et de braconnage (flyers et fiche pollution) et module déclaratif pollution Géopêche.	En cours.
Mairies	Contrôle au titre du pouvoir de police.	En cours.
OFB	Contrôle du respect de la réglementation, y compris post-instruction.	En cours.
SPANC	Contrôles ANC.	En cours.

<u>Financements</u> <u>possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning</u> <u>prévisionnel :</u>					
	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables /</u> <u>résultats :</u>	Dossiers règlementaires instruits. Bilan des contrôles.				

AXE 4

CONNAISSANCES

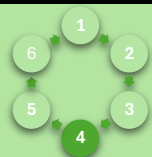


	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Etudes générales sur les milieux 	
Orientation 4.1	Identification et caractérisation des zones humides du SAGE

Descriptif	
Le SDAGE Artois-Picardie demande aux SAGE d'identifier trois catégories de zones humides via une analyse de leurs fonctionnalités : les zones humides à préserver, les zones humides à restaurer et les zones humides à enjeu agricole. Une révision de la cartographie du SAGE de la Lys est nécessaire pour : - Elargir le périmètre d'identification et définir des "zones humides probables", puis des "zones humides effectives" et des "zones anciennement humides". - Caractériser et évaluer les fonctions des zones humides. - Catégoriser les zones humides selon l'importance de leurs fonctions au regard des enjeux du territoire.	
Objectifs	
Révision de la cartographie des zones humides du SAGE de la Lys. Mise en compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie. Amélioration de la connaissance sur les zones humides du territoire. Intégration des données d'autres études relatives aux zones humides.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SDAGE Artois-Picardie SAGE Lys STRAGEMA Lys : axe 5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Projet REAUZOH	En cours.
SYMSAGEL	Etude de révision de la cartographie des zones humides du SAGE de la Lys.	En cours.
Toutes	Participation aux COPIL et COTECH de l'étude de cartographie des zones humides du SAGE de la Lys.	En cours.

Financements possibles :	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">AEAP</td><td colspan="3">50%</td></tr><tr><td colspan="2">Région HDF</td><td colspan="3">30%</td></tr></table>					Financier		Subvention			AEAP		50%			Région HDF		30%		
	Financier		Subvention																	
	AEAP		50%																	
Région HDF		30%																		
Planning prévisionnel :	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>Etude</td><td>Etude</td><td>Révision SAGE</td><td>Révision SAGE</td><td>Révision SAGE</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	Etude	Etude	Révision SAGE	Révision SAGE	Révision SAGE					
2025	2026	2027	2028	2029																
Etude	Etude	Révision SAGE	Révision SAGE	Révision SAGE																
Livrables / résultats :	Cartographie actualisée des zones humides dans le SAGE Lys.																			

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Etudes générales sur les milieux 	
Orientation 4.2	Création d'une cartographie de l'évolution des surfaces de zones humides

Descriptif	
Les surfaces en zones humides ont été grandement réduites ces dernières décennies pour diverses raisons. Les photos aériennes disponibles, ainsi que les images satellites, mises en relation avec les données existantes, pourraient permettre d'obtenir une cartographie de suivi de la disparition des zones humides sur le territoire de la Lys.	
Objectifs	
Réalisation d'une cartographie suivant l'évolution de la disparition des zones humides. Sensibilisation sur la disparition des zones humides.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PEP, PAPI 4 Lys : axes 1 et 4 STRAGEMA Lys : axe 2 et orientation 4.1

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Lancement et pilotage de l'étude.	Horizon 2027
Toutes	Suivi de l'étude et communication.	Horizon 2027

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">AEAP</td><td colspan="3"></td></tr><tr><td colspan="2">Région HDF</td><td colspan="3"></td></tr><tr><td colspan="2">Interreg</td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention			AEAP					Région HDF					Interreg				
	Financier		Subvention																						
	AEAP																								
	Région HDF																								
Interreg																									
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td></td><td></td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029			x	x	x														
2025	2026	2027	2028	2029																					
		x	x	x																					
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie de l'évolution de la disparition des zones humides.																								

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Etudes générales sur les milieux 	
Orientation 4.3	Identification et caractérisation des Champs Naturels d'Expansion des Crues du bassin versant de la Lys

Descriptif	
Les Champs Naturels d'Expansion des Crues (CNEC) permettent de remplir différentes fonctions, dont le stockage d'eau en période de crues. Il existe une cartographie des CNEC dans le SAGE de la Lys, mais celle-ci n'est pas exhaustive. De plus, une caractérisation de ces milieux pourrait permettre d'envisager des opérations de préservation ou de restauration de leurs fonctionnalités. Plus précisément, une étude doit être lancée pour : - Analyser les CNEC déjà identifiées dans le SAGE actuel. - Identifier de nouveaux CNEC grâce aux données existantes (LIDAR, images satellites des inondations, zones d'inondation constatée, Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)). - Identifier les champs d'expansion de crues potentiels. - Catégoriser les zones en fonction de leurs caractéristiques et des enjeux qu'elles protègent. - Définir des objectifs de préservation et ou de restauration des CNEC identifiés.	
Objectifs	
Actualisation de la cartographie des CNEC dans le SAGE Lys et intégration de CNEC potentiels. Catégorisation des CNEC. Définition d'objectifs de préservation/restauration des CNEC.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SDAGE Artois-Picardie : orientation C-1.2 SAGE Lys PAPI 3 Lys : axe 1 STRAGEMA Lys : axe 5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Pilotage de l'étude d'identification et de caractérisation des CNEC du BV Lys.	Appel d'offre en cours.
Toutes	Suivi de l'étude.	Courant 2025.

Financements possibles :	Financier		Subvention		
	AEAP		30%		
	Etat (PEP)		50%		
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028	2029
	Etude	Etude	Révision SAGE	Révision SAGE	Révision SAGE
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie actualisée des CNEC. Catégorisation des CNEC. Objectifs de préservation et/ou de restauration des CNEC.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Etudes générales sur les milieux</i> 	
Orientation 4.4	Définition des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau prioritaires

Descriptif	
Le SDAGE Artois-Picardie (2022-2027) instaure la notion d'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau (disposition A 5.1), et demande aux entités gemapiennes d'en réaliser la cartographie, à minima sur les secteurs identifiés par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE. L'EBF regroupe : - L'EBF hydromorphologique, correspondant à l'espace de mobilité du cours d'eau ; - L'EBF hydrologique, intégrant la dimension de l'aléa inondation ; - L'EBF hydrogéologique, reprenant notamment le lien entre la rivière et la nappe d'accompagnement ; - L'EBF biogéochimique, intégrant le fonctionnement épuratoire du cours d'eau, de son lit majeur et des milieux connectés ; - L'EBF écologique, considérant les habitats d'espèces caractéristiques des milieux aquatiques. Il a été choisi de réaliser cette action au moment de l'élaboration ou du renouvellement des Plans de Restauration et d'Entretien (PRE) des cours d'eau, pour faciliter et grouper les diagnostics. La définition des EBF comprend leur diagnostic, leur identification et la définition de préconisation de gestion.	
Objectifs	
Définition et cartographie (1/5000e) des EBF des cours d'eau prioritaires (Lys rivière, Vieille Lys). Définition et cartographie (1/5000e) des EBF d'autres cours d'eau (Lawe, Clarence, etc.).	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SDAGE Artois-Picardie (disposition A 5.1) SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : orientations 4.4, 5.1 et 5.2

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Définition et cartographie de l'EBF sur les cours d'eau jugés "à enjeux majeurs" (Guarbecque et Busnes sont envisagés) dans le cadre du PLUi (horizon 2028).	Cadrage stratégique.
SYMSAGEL / CABBALR / USAN	Définition et cartographie de l'EBF de la Loïse aval, de la Lawe aval et de leurs affluents (PRE Loïse aval, Lawe aval).	En cours.
SYMSAGEL / CAPSO / CABBALR / USAN	Définition et cartographie de l'EBF de la Vieille Lys et de ses affluents (PRE Vieille Lys).	Appel d'offre.
SYMSAGEL / CCCA / CABBALR	Définition et cartographie de l'EBF de la Loïse amont, de la Lawe amont, du Turbeauté et de leurs affluents (PRE Loïse amont, Lawe amont).	En cours.
SYMSAGEL / Ternois Com / CABBALR	Définition et cartographie de l'EBF de la Clarence et de ses affluents (PRE Clarence).	Appel d'offre.
SYMSAGEL / Ternois Com / CCHPM / CAPSO / CABBALR / USAN	Définition et cartographie de l'EBF de la Lys rivière, de la Laquette, de la Melde et de leurs affluents (PRE Lys-Laquette-Melde).	En cours.

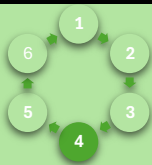
Financements possibles :	Financier	
	Subvention	
	AEAP	70 % (partie EBF du PRE)
	Région HDF	10 % (partie EBF du PRE)
	Interreg	60%

<u>Planning</u> <u>prévisionnel :</u>					
	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x		
<u>Livrables /</u> <u>résultats :</u>	Définition et cartographie des EBF. Cartographie globale des EBF du bassin versant de la Lys.				



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances
Etudes générales sur les milieux

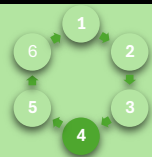


Orientation 4.5	Intégration et sanctuarisation des zones humides, Champs Naturels d'Expansion des Crues et Espaces de Bon Fonctionnement dans les documents d'urbanisme
-----------------	---

Descriptif	
Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE de la Lys. Au cours de sa révision, le SAGE de la Lys intégrera des cartographies actualisées des zones humides et des Champs Naturels d'Expansion des Crues (CNEC) sur son territoire, ainsi que la cartographie des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) de certains bassins versants à enjeux. L'intégration de ces données peut être facilitée en communiquant et en sensibilisant les services urbanisme des collectivités et les agences d'urbanisme sur ces thématiques, et en proposant un accompagnement.	
Objectifs	
Mise en compatibilité des documents d'urbanisme du territoire avec le SAGE de la Lys (zones humides, CNEC, EBF). Sensibilisation et communication auprès des services planification et agences d'urbanisme sur les thématiques zones humides, CNEC et EBF.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SDAGE Artois-Picardie : orientation C-4.1 SAGE Lys PAPI 4 Lys : axe 4 STRAGEMA Lys : axe 2 STRAGEMA Lys : orientations 4.1, 4.3 et 4.4 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme intercommunaux avec le SAGE Lys.	A partir de 2027.
SYMSAGEL	Accompagnement pour l'intégration des données et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.	Horizon 2027.

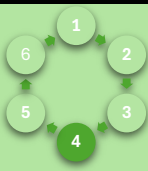
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
			Révision SAGE Lys	Révision SAGE Lys	Révision SAGE Lys
			x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Documents d'urbanisme intercommunaux mis en compatibilité avec le SAGE Lys.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Etudes générales sur les milieux</i> 	
Orientation 4.6	Connaissance des continuités écologiques

Descriptif	
Afin de contribuer au volet biodiversité du SAGE de la Lys et d'améliorer la cohérence des action au regard des enjeux de continuité écologique, il est opportun de réaliser un bilan des éléments relatifs à la trame verte et bleue et à la trame turquoise sur le bassin versant de la Lys. Il convient : - D'effectuer une synthèse bibliographique et cartographique des documents de planification intégrant les continuités écologiques (SRADDET, SCoT, PLUi, etc.) ; - De développer une cartographie des continuités écologiques sur le territoire du bassin versant de la Lys ; - D'identifier, en lien avec les acteurs du territoire, les pressions altérant la fonctionnalité de ces continuités ; - D'intégrer la cartographie dans le SAGE de la Lys ; - D'utiliser les cartographies dans les programmes de travaux pour envisager des restauration de continuités.	
Objectifs	
Développement d'une cartographie des continuités écologiques sur le bassin versant de la Lys et intégration dans le SAGE de la Lys.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SRADDET / ScoT / PLU intercommunaux SAGE Lys

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Réalisation d'une étude de délimitation des Trames Verte Bleue Noire sur le territoire de la CABBALR avec un volet concertation en vue d'une intégration au PLUi via les OAP (horizon 2028)	Version "optimale" : 2025 - version "OAP" : 2028.
SYMSAGEL	Développement de la cartographie.	Horizon 2027.

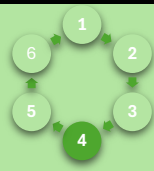
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financeur</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					Financeur		Subvention							
Financeur		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td></td><td></td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x		
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x													
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des continuités écologiques sur le bassin versant de la Lys.														

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Etudes générales sur les milieux 	
Orientation 4.7	Préservation des haies et des prairies humides ou d'intérêt pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Descriptif	
Les haies et les prairies, humides ou non, sont menacées par l'agriculture intensive. Pourtant, les prairies humides, comme toutes zones humides, jouent un rôle important dans le fonctionnement des cours d'eau. Elles aident entre autre à réguler les eaux en périodes de crues et d'étiage, à faciliter l'infiltration de l'eau et favoriser la biodiversité et doivent donc être préservées. Certaines prairies non humides ont également un intérêt particulier, notamment pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Enfin, les haies permettent d'accueillir la biodiversité et d'assurer certaines continuités écologiques, tout en favorisant la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Ces milieux doivent être identifiés, cartographiés et préservés. De plus, il est nécessaire de mettre en place une procédure pour analyser et répondre aux demandes de retournement de prairies reçues dans le cadre de la consultation du SAGE.	
Objectifs	
Identifier et préserver les prairies humides. Intégration d'une cartographie dans le SAGE. Utilisation des données Carhab, MNHN et Patrinat. Amélioration de la gestion des prairies humides. Augmentation des zones de prairies. Mettre en place une procédure pour analyser et répondre aux demandes de retournement de prairies.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6 STRAGEMA Lys : axe 2, axe 5, axe 6 Interreg CARE + SCOT, PLUi

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
Chambre d'agriculture	Programme concerté avec la profession agricole.	En cours.
DDTM 59 / DDTM 62	Prise en compte de la cartographie dans les différents projets.	En cours.
SYMSAGEL	Identification des prairies humides du bassin versant.	Horizon 2026.
SYMSAGEL	Intégrer une cartographie des prairies humides au SAGE de la Lys.	Horizon 2027.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">AEAP</td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention			AEAP				
Financier		Subvention													
AEAP															
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td></td><td>x Identification</td><td>x Intégration à révision du SAGE</td><td></td><td></td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029		x Identification	x Intégration à révision du SAGE		
2025	2026	2027	2028	2029											
	x Identification	x Intégration à révision du SAGE													
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des prairies humides. Intégration au SAGE de la Lys. Transmission aux services instructeurs.														

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Etudes générales sur les milieux 	
Orientation 4.8	Etablissement d'un suivi thermique des cours d'eau

Descriptif	
La température de l'eau est un critère déterminant de la qualité physique, chimique et biologique des cours d'eau. Elle conditionne notamment la croissance et la survie de nombreux organismes vivants. Dans un contexte de changements climatiques, le développement du réseau national de suivi des températures sur les cours d'eau du bassin versant de la Lys permettant de caractériser le régime thermique sur le long terme, de mieux connaître les liens entre l'évolution des températures et la dynamique des populations aquatiques, de surveiller et d'alerter en cas de modifications brutales de la température, et de cerner les effets du changement climatique et des actions humaines.	
Objectifs	
Caractérisation du régime thermique des cours d'eau et détermination de son lien avec les populations aquatiques. Suivi des évolutions de températures. Intégration des résultats dans le réseau national.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
FDAAPPMA 62	STRAGEMA Lys : orientation 4.11

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
OFB/AEAP	Partage des données de suivi thermique des cours d'eau.	
FDAAPPMA 62	Suivi thermique sur la Lys, la Lawe et la Clarence (1 station par cours d'eau).	

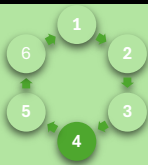
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th>Financeur</th><th>Subvention</th></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>	Financeur	Subvention								
Financeur	Subvention										
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029							
x	x	x	x	x							
<u>Livrables / résultats :</u>	Caractérisation et cartographie du régime thermique des cours d’eau.										



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Quantité



Orientation 4.9	Intégration dans le PTGE des Solutions Fondées sur la Nature basées sur la préservation et la restauration des milieux humides
-----------------	--

Descriptif

Le stockage d'eau et sa restitution en période d'étiage, l'infiltration des eaux dans les nappes phréatiques ou encore la filtration de l'eau sont quelques unes des fonctions que remplissent les zones humides. Celles-ci ont un impact sur la quantité de ressource en eau disponible, notamment pour les usages de l'eau.

La valorisation de ces fonctions ainsi que les objectifs de préservation et de restauration des milieux humides doivent être intégrés dans les stratégie de protection et de partage de la ressource en eau, tels que les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). L'utilisation de Solutions Fondées sur la Nature, co-bénéfiques pour les milieux aquatiques, comme pour l'enjeu sociétal de la consommation d'eau, doit être privilégiée.

Objectifs

Valorisation des fonctions des zones humides dans le PTGE Lys.

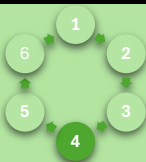
Intégration de Solutions Fondées sur la Nature concernant les milieux humides dans le PTGE Lys.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	PTGE Lys STRAGEMA Lys : axe 5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Valorisation des fonctions des zones humides et intégration de Solutions Fondées sur la Nature dans le PTGE Lys.	A définir.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th>Financier</th><th>Subvention</th></tr><tr><td></td><td></td></tr></table>		Financier	Subvention											
Financier	Subvention														
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Prise en compte des zones humides et intégration de Solutions Fondées sur la Nature dans le PTGE Lys.														

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Quantité</i>	
Orientation 4.10	Développement des connaissances sur l'étiage



<u>Descriptif</u>	
L'étiage d'un cours d'eau résulte de l'augmentation des températures et de la diminution des précipitations, et peut être notamment aggravé par les prélèvements d'eau dans les cours d'eau et les nappes souterraines. Les étiages sévères peuvent avoir des conséquences néfastes sur les écosystèmes, et également sur les usages de l'eau. Un suivi de l'étiage permet notamment de disposer de données objectives permettant notamment d'améliorer la gestion et l'anticipation des périodes de crises et de servir d'aide à la décision.	
<u>Objectifs</u>	
Développement de l'instrumentalisation des piézomètres en tête de bassin. Développement d'un suivi de l'étiage. Suivi des études sur la ressource en eau des différents acteurs.	
<u>Pilotage</u>	<u>Lien programmes / orientations</u>
SYMSAGEL	PTGE Lys

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
SYMSAGEL	Développement de l'instrumentalisation des piézomètres en tête de bassin et suivi de l'étiage.	A définir.

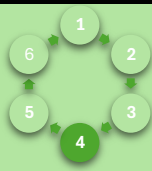
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Nouveaux piézomètres intégrés au superviseur et suivi de l'étiage.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Qualité 	
Orientation 4.11	Suivi régulier de la qualité des cours d'eau et de l'état écologique des masses d'eau

Descriptif	
Conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et au SDAGE Artois-Picardie, les masses d'eaux superficielles doivent atteindre le bon état écologique ou le bon potentiel écologique en 2027. Il existe actuellement différents dispositifs de surveillance ou de mesures des différents paramètres physico-chimiques et écologiques permettant d'évaluer l'état des masses d'eau, mais ce réseau pourrait être développé et le suivi étendu à certains affluents. Par ailleurs, le suivi ponctuel de la qualité des cours d'eau pour les projets de restauration de milieux permet également d'évaluer l'efficacité des mesures mises en places sur les différents sites.	
Objectifs	
Développement d'un réseau pour le suivi global de la qualité des cours d'eau selon des indicateurs définis au préalable (physico-chimie, caractéristiques hydromorphologiques, suivi faune et flore (dont pêches électriques)), collecte des données existantes et bancarisation. Mise en place de sites et/ou de stations de mesures permettant d'évaluer l'état écologique des cours d'eau. Généralisation du recours au Suivi Scientifique Minimal pour les projets de restauration de milieux et suivi de l'efficacité des actions mises en place par rapport aux états initiaux.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL FDAAPPMA 59 / FDAAPPMA 62	SDAGE Artois-Picardie SAGE Lys CARE + PDPG 59 / PDPG 62 STRAGEMA Lys : orientation 4.14 et axe 5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
FDAAPPMA 59 / FDAAPPMA 62	Réalisation de pêches électriques et partage des données.	En cours.
OFB	Appui aux maîtres d'ouvrages pour la mise en place du Suivi Scientifique Minimal.	En cours.
SYMSAGEL	Développement d'un réseau pour le suivi global de la qualité des cours d'eau.	A partir de 2026 sur la Lys puis sur les autres BV.
Toutes	Partage des données relatives à la qualité écologique des cours d'eau.	En cours.
Toutes	Réalisation du Suivi Scientifique Minimal pour le suivi et l'évaluation des projets de restauration.	A définir.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP				
	Région HDF				
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Données relatives à la qualité écologique des cours d'eau intégrées dans les bases de données nationales. Mise à disposition des données relatives à la qualité écologique dans la plateforme de partage de la STRAGEMA Lys.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Qualité</i> 	
Orientation 4.12	Préservation de l'Espace de Bon Fonctionnement biogéochimique

Descriptif	
Le SDAGE Artois-Picardie (2022-2027) instaure la notion d'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau (disposition A 5.1), et demande aux entités gemapiennes d'en réaliser la cartographie, à minima sur les secteurs identifiés par les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE (cf. Orientation 4.4). L'EBF biogéochimique notamment, permet de définir l'espace nécessaire pour que le cours d'eau, ses annexes, et plus généralement les milieux aquatiques de son lit majeur remplissent leurs fonctions épuratoires (filtration de l'eau et des matières en suspension (MES), utilisation des nutriments, etc.), permettant de filtrer l'eau et d'obtenir une meilleure qualité de l'eau, nécessaires pour les écosystèmes et pour l'Homme. A des fins de qualité de l'eau et d'atteinte du bon état des masses d'eau, la préservation de l'EBF biogéochimique est primordiale.	
Objectifs	
Préservation de l'EBF biogéochimique.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SDAGE Artois-Picardie SAGE Lys STRAGEMA Lys : orientation 4.4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Intégration de l'EBF biogéochimique dans les documents de planification.	A définir.
Toutes	Définition et cartographie de l'EBF biogéochimique (cf. orientation 4.4).	En cours.

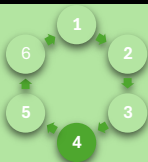
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">AEAP</td><td colspan="3">70 % (partie EBF du PRE)</td></tr><tr><td colspan="2">Région HDF</td><td colspan="3">10 % (partie EBF du PRE)</td></tr><tr><td colspan="2">Interreg</td><td colspan="3">60%</td></tr></table>					Financier		Subvention			AEAP		70 % (partie EBF du PRE)			Région HDF		10 % (partie EBF du PRE)			Interreg		60%		
	Financier		Subvention																						
	AEAP		70 % (partie EBF du PRE)																						
	Région HDF		10 % (partie EBF du PRE)																						
Interreg		60%																							
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x										
2025	2026	2027	2028	2029																					
x	x	x	x	x																					
<u>Livrables / résultats :</u>	EBF biogéochimique préservé.																								



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Biodiversité



Orientation 4.13	Création d'un outil de partage des données de biodiversité sur le territoire et d'une cartographie interactive
------------------	--

Descriptif	
Les différents acteurs de la gestion des milieux aquatiques du territoire collectent des données relatives à la qualité écologique et physico-chimique des cours d'eau, des données d'inventaires naturalistes, des études faunes-flores réalisées en vue de travaux. Ces données peuvent être intéressantes et profiter à d'autres partenaires et devront donc être intégrées à la plateforme de partage des documents de la STRAGEMA Lys. Pour une meilleure visualisation des données disponibles, la base de données pourra être liée à une cartographie interactive.	
Objectifs	
Centraliser les données du territoire. Faciliter l'accès aux données pour les acteurs du territoire Utiliser les données existantes pour les études. Collecte des données sur la biodiversité des acteurs du territoire. Intégration des données dans une base de données partagée. Intégration des données dans une cartographie partagée.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys STRAGEMA Lys : orientation 1.6

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Création de la base de données et de la cartographie interactive.	Horizon 2026.
Toutes	Partage des données sur la biodiversité dans la base de donnée dédiée.	A partir de 2026.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
		Création de la base de données et de la cartographie.	Partage des données.	Partage des données.	Partage des données.
<u>Livrables / résultats :</u>	Base de données biodiversité partagée. Cartographie interactive des données existantes.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Biodiversité</i> 	
Orientation 4.14	Partage des données avec le Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine naturel (SINP)

Descriptif	
Le Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine naturel (SINP) est un dispositif national, piloté par la DREAL Hauts-de-France dans la région, visant à favoriser l'accès, le partage et la valorisation des informations environnementales. Il comprend notamment différents bases de données pour la flore et les habitats (Digitale 2) et la faune (SIRF). La STRAGEMA Lys ne doit pas se superposer aux structures déjà existantes, et la base de donnée "simple" partagée entre les acteurs de la gestion des milieux aquatiques (cf. orientation 4.13), devra servir de lien vers les SINP, qui intégrera les données naturalistes.	
Objectifs	
Partager et valoriser les informations environnementales relatives au bassin versant de la Lys dans les bases de données nationales existantes.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
DREAL Hauts-de-France	STRAGEMA Lys : orientation 4.13

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
DREAL HDF	Suivi du SINP régional et accompagnement pour le suivi des dossiers et la recherche de financement.	En cours.
Région HDF	Suivi du SINP régional et accompagnement pour le suivi des dossiers et la recherche de financement.	En cours.
SYMSAGEL	Transmission des données de la STRAGEMA Lys vers le SINP régional.	A définir.
Toutes	Partage des données naturalistes non intégrées dans le SINP régional.	A définir.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th>Financier</th><th>Subvention</th></tr><tr><td>Région HDF</td><td></td></tr></table>	Financier	Subvention	Région HDF							
Financier	Subvention										
Région HDF											
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029							
x	x	x	x	x							
<u>Livrables / résultats :</u>	Données naturalistes partagées dans les bases de données du SINP.										

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Biodiversité 	
Orientation 4.15	Développement des connaissances sur la biodiversité du territoire

Descriptif	
Il est important de continuer à développer la connaissance naturaliste et environnementale sur le territoire, ainsi que le partage de données dans les bases de données de la STRAGEMA Lys et du SINP (cf. orientation 4.13 et 4.14) . Plus spécifiquement, les atlas de biodiversité communale (ABC), qui sont issus d'une démarche communale ou intercommunale de connaissance, de préservation, et de valorisation du patrimoine naturel, dressent un inventaire des milieux et espèces présents sur un territoire donné. Ils doivent être encouragés et favorisés et leurs données partagées. De la même manière, la donnée piscicole est encore peu présente sur le territoire, et il serait intéressant de mettre en place de nouveaux sites de pêches électriques.	
Objectifs	
Encourager et favoriser les ABC. Mobiliser les communes, les élus, les habitants pour leur faire (re)découvrir leur patrimoine naturel et le préserver. Faire intégrer les résultats des ABC pour identifier ou exclure des zones des futurs projets. Mettre en place de nouveaux sites de pêche électrique.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
OFB	STRAGEMA Lys : orientations 4.13 et 4.14

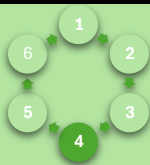
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Encourager, favoriser et partager les ABC.	En cours.
FDAAPPMA 59 / FDAAPPMA 62	Développement de nouveaux sites de pêches électriques.	A définir.
FDAAPPMA 62	Réalisation d'inventaires piscicoles.	En cours.
OFB	Encourager, favoriser et partager les ABC auprès des élus et des habitants.	En cours.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">OFB</td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention			OFB				
Financier		Subvention													
OFB															
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Données naturalistes supplémentaires intégrées dans la base de données STRAGEMA Lys.														



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances Biodiversité



Orientation 4.16	Définition d'une liste d'espèces repères spécifiques au territoire
------------------	--

Descriptif

Etablir une liste d'espèces repères spécifiques au territoire (oiseaux, insectes, amphibiens, flore, etc.) permettra de veiller à ce que l'ensemble des actions menées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Lys soit bénéfique pour ces espèces et contribue au maintien ou à l'amélioration de leur état de conservation.

Cette liste pourra être un bon indicateur, sans pour autant exclure que d'autres espèces soient ponctuellement présentes sur certains sites et doivent faire l'objet d'inventaires.

Objectifs

Etablir une liste d'espèces repères spécifiques au territoire et la partager pour les projets à venir.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	

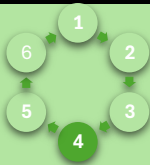
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
Associations naturalistes	Appui à l'établissement de la liste d'espèces repères spécifiques au territoire.	Horizon 2026.
OFB	Appui à l'établissement de la liste d'espèces repères spécifiques au territoire.	Horizon 2026.
SYMSAGEL	Etablissement de la liste d'espèces repères spécifiques au territoire.	Horizon 2026.

<u>Financements possibles :</u>	Financeur		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
		x	x		
<u>Livrables / résultats :</u>	Liste d'espèces repères spécifiques au territoire.				



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances
Biodiversité



Orientation 4.17	Développement du lien avec le réseau associatif
------------------	---

Descriptif

Le réseau naturaliste est fortement présent sur le territoire et contribue également au développement des connaissances sur la biodiversité locale. Les démarches d'échanges et de partage des données naturalistes et l'intégration du réseau associatif aux actions concernant la biodiversité doivent être favorisées.

Objectifs

Etablir des partenariats avec les acteurs associatifs pour le partage des données naturalistes.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	STRAGEMA Lys : orientations 1.12 et 4.13 à 4.16

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Organisation annuelle d'un groupe de travail "Acteurs de la biodiversité" associant notamment certains acteurs associatifs du territoire de la CABBALR.	En cours.
Toutes	Favoriser les partenariats avec les acteurs associatifs locaux pour étoffer et mettre en valeur la connaissance environnementale sur le territoire.	A définir.

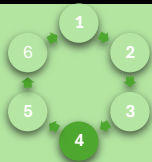
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th colspan="2">Financier</th><th colspan="3">Subvention</th></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Financier		Subvention							
Financier		Subvention									
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029							
x	x	x	x	x							
<u>Livrables / résultats :</u>	Partage de données naturalistes sur le territoire avec les acteurs associatifs.										

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances <i>Biodiversité</i>	
	
Orientation 4.18	Mise en place d'un suivi de l'ADN environnemental

<u>Descriptif</u>	
L'ADN environnemental est une technique de surveillance de la biodiversité permettant d'identifier les espèces qui vivent ou ont vécu dans un milieu naturel, en récoltant des échantillons environnementaux dans le milieu. Il est ainsi possible d'établir un suivi de ces espèces, et de contribuer à l'évolution des connaissances sur la biodiversité, actuelle ou passée.	
<u>Objectifs</u>	
Développement d'un programme de suivi basé sur l'ADN environnemental.	
<u>Pilotage</u>	<u>Lien programmes / orientations</u>
FDAAPPMA 62	STRAGEMA Lys : orientations 4.13 à 4.16

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
FDAAPPMA 62	Déploiement de l'ADN environnemental poissons et écrevisses (Lys, Lawe, Clarence).	Prévu en 2025.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Evaluation de la biodiversité présente dans les milieux et suivi grâce à l'ADN environnemental.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Biodiversité 	
Orientation 4.19	Contribution au développement de la biodiversité dans les ouvrages de lutte contre les inondations

Descriptif	
Les ouvrages de lutte contre les inondations (retenues collinaires, zones d'expansion de crues, ouvrages semi-structurants) sont conçus avant tout pour protéger les enjeux du risque inondation. Cependant, le développement de projets co-bénéfiques pour l'Homme et la biodiversité est à favoriser, tout comme la mise en place de plans de gestion contribuant à la préservation ou à la restauration de la biodiversité.	
Objectifs	
Intégration de mesures permettant d'avoir un impact positif sur la biodiversité dans les ouvrages de lutte contre les inondations. Développement de plans de gestion écologique des ouvrages de lutte contre les inondations.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	PEP / PAPI 4 Lys : axe 6 Interreg FUSION

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Elaboration d'un plan de gestion écologique multi-sites sur les ZEC présentant un intérêt écologique (ZEC de Marles-les-Mines, ZEC des près de l'Eglise à Gonnehem, ZEC de la Haye à Lillers, ZEC de Burbure, ZEC de la Croix rouge à Lillers).	En cours (horizon fin 2025).
	Elaboration d'un plan de gestion écologique de la ZEC de Gosnay I.	En cours (horizon fin 2025).
CALL	Etude hydrologique sur l'amont du bassin versant du Surgeon.	En cours.
EPCI	Construction d'ouvrages de lutte contre les inondations bénéfiques pour la biodiversité.	A définir.
MEL	Construction d'ouvrages de lutte contre les inondations bénéfiques pour la biodiversité (3 ZEC envisagées à Ennetières-en-Weppes dans le cadre de l'AMO sur le BV du Pont Bertin).	Ouvrages en cours de conception - co-bénéfices éventuels.
SYMSAGEL	Création d'une trame de plan de gestion d'ouvrages de lutte contre les inondations.	Horizon 2025.
Ternois Com	Elaboration de plans de gestions écologiques des aménagements hydrauliques.	A venir.
USAN	Elaboration de plans de gestion écologique des aménagements hydrauliques et engagement des suivis écologiques (ZEC de Borre, ZEC de l'Etang des 4 Fils Aymon, ZEC du bassin de la Becque du Mont Noir).	En cours.
	Elaboration de plans de gestion écologique des aménagements hydrauliques et engagement des suivis écologiques (ZEC de Saint-Jans, ZEC de Sercus, ZEC de Morbecque).	A venir.

Financements possibles :	Financier		Subvention		
	Etat				
	Interreg		60%		
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
Livrables / résultats :	Ouvrages de lutte contre les inondations co-bénéfiques pour la biodiversité. Plans de gestion écologique des ouvrages de lutte contre les inondations.				

	STRAGEMA Lys
AXE 4 : Connaissances Biodiversité 	
Orientation 4.20	Contribution au développement de la biodiversité dans les dispositifs de gestion des eaux pluviales

Descriptif	
La gestion des eaux pluviales permet de limiter le risque inondation qu'elles induisent et de réduire l'impact sur les milieux aquatiques tout en permettant donc une amélioration de leur qualité. La gestion des eaux pluviales peut être combinée au développement de la biodiversité.	
Objectifs	
Favoriser la biodiversité sur le territoire. Intégrer des solutions naturelles dans les schémas de gestion des eaux pluviales (SGEP). Participer au (re)verdissement des communes. Réduire les apports aux cours d'eau.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL	SAGE Lys PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axes 4 et 6 SCOT / PLUi

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL	Intégrer les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité dans les SGEP.	A définir.
	Favoriser les propositions vertes ou mixtes dans les SGEP.	A définir.

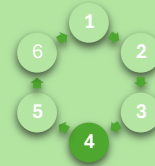
<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financier</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">Etat</td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention			Etat				
Financier		Subvention													
Etat															
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029											
x	x	x	x	x											
<u>Livrables / résultats :</u>	Réalisation de solutions vertes pour la gestion des eaux pluviales.														



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Etudes générales sur les milieux



Orientation 4.21

Renforcement du lien avec la stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes

Descriptif

Portée par l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) et pilotée par la DREAL, la stratégie régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a pour objectif de préserver les écosystèmes et les espèces indigènes contre les espèces exotiques envahissantes et les impacts qu'elles génèrent.
Son animation a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN).

Objectifs

Créer une cohérence dans les actions territoriales et régionales.
Lutter de façon plus efficace contre les EEE.
Bénéficier d'un réseaux d'entre-aide sur les actions relatives aux EEE.

Pilotage

CEN HDF

Lien programmes / orientations

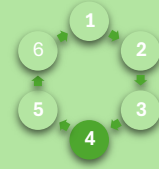
SAGE Lys
STRAGEMA Lys : orientations 4.22 à 4.24 et 5.4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
DREAL HDF		
CEN HDF / ARB	Assurer le lien entre la stratégie régionale EEE (SREEE) et les différents acteurs du territoire (accompagner / informer / former). Valoriser les actions réalisées (via le centre des ressources par exemple).	En cours.
DREAL HDF		
Région HDF	Association à la stratégie régionale EEE (SREEE).	En cours.
SYMSAGEL	Assurer un lien entre les acteurs du territoire et la stratégie régionale EEE (SREEE).	Horizon 2025.
VNF	Assurer une surveillance sur son réseau navigable pour identifier les premiers foyers d'EEE aquatiques.	En cours.
	Assurer les actions de lutte contre les EEE aquatiques sur son réseau navigable en fonction des moyens financiers disponibles.	En cours.

Financements possibles :	Financier		Subvention	
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028
	x	x	x	x
Livrables / résultats :	Bilan annuel.			

AXE 4 : Connaissances

Etudes générales sur les milieux



Orientation 4.22

Etablissement d'une stratégie d'action sur les foyers émergents d'Espèces Exotiques Envahissantes

Descriptif

Le dérèglement climatique et l'accroissement de l'activité anthropique favorise l'émergence et le développement d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire.

La lutte contre les EEE doit être coordonnée et suivre un protocole commun à l'ensemble des partenaires du bassin versant de la Lys.

Objectifs

Etablir une stratégie locale d'actions contre les EEE locale.

Lutter efficacement contre les EEE.

Coordonner les décisions et les actions à l'échelle du territoire.

Limiter l'émergence de nouveaux foyers d'EEE.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SAGE Lys : Enjeu 3 - disposition 5.1
STRAGEMA Lys : orientations 4.21, 4.23, 4.24 et 5.4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CEN HDF / ARB	Assurer le lien entre la stratégie régionale EEE (SREEE) et les différents acteurs du territoire (accompagner / informer / former). Valoriser les actions réalisées (via le centre des ressources par exemple).	
MEL	Programme annuel de lutte contre le rat musqué et gestion au cas par cas lors des actions de restauration (éviter au maximum).	En cours.
SYMSAGEL	Suivi et centralisation de l'avancement.	Présentation en COPIL/COTECH.
	Révision des acteurs et financeurs.	Tous les 5 ans.
USAN	Participation à l'élaboration du protocole d'action concerté. REX sur la gestion du rat musqué et de l'hydrocotyle (Bourre, courant du Leet, Vieille Lys) et sur l'approche transfrontalière.	
VNF	Assurer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE définie par le SYMSAGEL.	

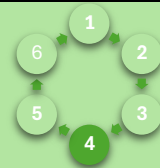
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région		10%		
	EPCI		20%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Annuaire des acteurs de la lutte contre les EEE. Protocole d'action concerté et fiches actions. Supports de communication. Association à la carte interactive du CEREMA. Application pour la localisation des foyers d'EEE.				



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Etudes générales sur les milieux



Orientation 4.23

Emergence d'une Déclaration d'Intérêt Général territoriale pour l'action contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Descriptif

Certains foyers d'espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sont signalés sur des secteurs qui ne sont pas couverts par un Plan de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PRE). L'absence d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est souvent problématique dans la lutte contre les EEE, les différents maîtres d'ouvrages ne pouvant mener des travaux en terrain privé. L'instauration d'une DIG territoriale permettrait de renforcer et d'étendre les actions sur les EEE et ainsi contribuer à une lutte plus efficace.

Objectifs

Couvrir et agir contre les EEE sur un territoire en prenant en compte l'intégralité des milieux aquatiques.
Renforcer la cohérence des actions contre les EEE à l'échelle du bassin versant.
Simplifier les démarches et réduire le délai d'intervention sur les foyers d'EEE émergents.
Justifier l'intérêt général.

Pilotage

DDTM 59 / DDTM 62

Lien programmes / orientations

STRAGEMA Lys : orientations 4.21, 4.22, 4.24 et 5.4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CEN HDF / ARB	Accompagnement à la rédaction de la DIG et lien avec la stratégie régionale EEE (SREEE).	Horizon 2026.
DDTM 59 / DDTM 62	Aide à la rédaction et instruction d'une DIG territoriale.	Horizon 2026.
SYMSAGEL / EPCI	Développement, rédaction et mise en œuvre sur le bassin versant de la Lys.	Horizon 2026.

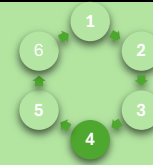
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP				
	Région HDF				
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x			
<u>Livrables / résultats :</u>	DIG commune à l'ensemble du bassin versant de la Lys.				



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Etudes générales sur les milieux



Orientation 4.24

Définition d'un mode de financement adapté au territoire pour l'action contre les Espèces Exotiques Envahissantes

Descriptif

Outre la nécessité d'avoir une DIG territoriale commune (cf. orientation 4.23), les besoins financiers sont également perçus comme des freins dans la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Les aides financières mobilisables doivent être clarifiées et permettre aux maîtres d'ouvrages de réaliser les actions de lutte qui s'imposent pour contenir l'émergence des EEE.

Objectifs

Apporter une aide aux maîtres d'ouvrages du territoire pour une lutte contre les EEE plus efficace.

Simplifier les démarches pour accélérer la mise en place d'action concrètes de lutte contre les EEE.

Pilotage

AEAP
Région HDF

Lien programmes / orientations

SDAGE Artois-Picardie
SAGE Lys
STRAGEMA Lys : orientations 4.21 à 4.23 et 5.4

Structures impliquées

Actions spécifiques

Avancement

AEAP

Financement des actions de lutte contre les EEE dans le cadre d'opérations globales de restauration ou de gestion.

CEN HDF / ARB

Accompagnement à la définition du mode de financement. Lien avec la stratégie régionale EEE (SREEE).

Région HDF

Financement des actions de lutte contre les EEE.

Financements possibles :

Financier

AEAP

Région

Europe

Subvention

Financement des dépenses liées à la gestion des EEE dans le cadre d'opérations de restauration ou de gestion (maximum 10% du coût global du projet).

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

x

2028

x

2029

x

Livrables / résultats :

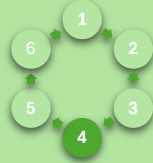
Aide financière pour lutter contre les EEE disponible.



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Ruissellement et érosion des sols



Orientation 4.25 **Cartographie des axes de ruissellement et identification des flux de matières en suspension**

Descriptif

Conformément à l'orientation A4 du SDAGE Artois-Picardie et afin de lutter efficacement contre le ruissellement et l'érosion des sols et d'établir des programmes d'aménagements adaptés, il est indispensable d'identifier les axes de ruissellement des bassins versants à enjeux. Plusieurs études cartographiques ont déjà été réalisées, peuvent être complétées par l'analyse du LIDAR et croisées avec les données d'occupation des sols. Les flux de matières en suspension peuvent ensuite être identifiés, notamment ceux qui ont un impact sur les inondations et/ou sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cette analyse peut être réalisée en croisant les critères de production potentielle de sédiments, avec les critères de transfert des flux.

Objectifs

Réaliser une cartographie des axes de ruissellement qui servira de base aux programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.
Identifier les flux de matières en suspension.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SDAGE Artois-Picardie
SAGE Lys
PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
Projet Interreg CARE +

STRAGEMA Lys : orientations 1.10, 1.11 et 1.13, 4.26 à 4.28, 6.1 à 6.4

Structures impliquées

SYMSAGEL

Actions spécifiques

Cartographie des axes de ruissellement et identification des flux de matières en suspension sur les bassins versants de la Lys, de la Laquette et de la Melde.
Définition des bassins versants à enjeux, cartographie des axes de ruissellement et identification des flux de matières en suspension.

Avancement

En cours.

A définir.

Financements possibles :

Financier

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

2028

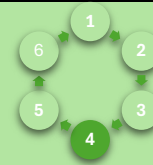
2029

Livrables / résultats :

Cartographie des axes de ruissellement.
Estimation des flux de matières en suspension.

AXE 4 : Connaissances

Ruissellement et érosion des sols



Orientation 4.26 Croisement des données sur les axes de ruissellement avec l'aléa inondation par ruissellement

Descriptif

En lien direct avec les actions de lutte contre les inondations définies dans le PAPI de la Lys, les données issues de l'orientation 4.25 (cartographie des axes de ruissellement et identification des flux de matières en suspension) seront croisées avec les données de vulnérabilité afin d'identifier les enjeux touchés, hiérarchiser les bassins ou sous-bassins versant selon les flux apportés aux milieux et l'enjeu de lutte contre les inondations. La concaténation de ces données permet de réaliser des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols intégrant l'ensemble des enjeux (inondations, milieux, ressources).

Objectifs

Compléter la cartographie des axes de ruissellement avec l'enjeu de lutte contre les inondations.
Hiérarchiser les actions à mettre en place dans les programmes d'actions.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axes 1, 3, 4, 5 et 6
STRAGEMA Lys : orientations 1.10, 1.11 et 1.13, 4.25, 4.27, 4.28, 6.1 à 6.4

Structures impliquées

SYMSAGEL

Actions spécifiques

Croisement des données de vulnérabilité du PAPI Lys avec la cartographie des axes de ruissellement et hiérarchisation.

Avancement

En cours.

Financements possibles :

Financier

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

2028

2029

Livrables / résultats :

Cartographie des axes de ruissellement et des bâtiments vulnérables aux inondations.
Hiérarchisation des bassins ou sous-bassins à enjeux.



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Ruissellement et érosion des sols



Orientation 4.27 Etude du transit sédimentaire dans les cours d'eau

Descriptif

Afin de comprendre davantage le fonctionnement des cours d'eau du bassin versant, il convient d'étudier le transport sédimentaire à l'oeuvre ainsi que les zones de dépôts et d'érosion dans les cours d'eau et dans leurs lits majeurs. Les zones de dépôts sédimentaires pourront être identifiées grâce à une analyse du LIDAR. L'érosion sédimentaire des berges est observée dans le cadre de l'élaboration des Plans pluriannuels de Restauration et d'entretien des cours d'eau. Ces différentes données seront cartographiées et mises en relation avec la cartographie des axes de ruissellement afin d'orienter les programmes d'actions contre le ruissellement et l'érosion des sols et les programmes d'actions de restauration des cours d'eau et de leurs Espaces de Bon Fonctionnement (EBF).

Objectifs

Cartographier les zones de dépôt et d'érosion sédimentaire.
Orienter les actions des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et les programmes d'actions de restauration des cours d'eau et de leurs EBF.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
STRAGEMA Lys : orientations 4.25, 4.28, 5.1, 5.2, 6.1 à 6.4

Structures impliquées

SYMSAGEL

Actions spécifiques

Cartographie des zones de dépôt et d'érosion sédimentaire.

Avancement

En cours.

Financements possibles :

Financier

AEAP

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Animation milieux aquatiques : 50%

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

x

2028

2029

Livrables / résultats :

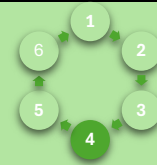
Cartographie des zones de dépôt et d'érosion sédimentaire.



STRAGEMA Lys

AXE 4 : Connaissances

Ruissellement et érosion des sols



Orientation 4.28

Identification des secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols impactent la qualité des milieux aquatiques.

Descriptif

En lien avec les données obtenues dans le cadre des cartographies des axes de ruissellement, des zones de dépôts et d'érosion sédimentaire, de l'identification des flux de matières en suspension (orientations 4.25 et 4.27) et des diagnostics issus des Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau et de leurs Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) (orientations 5.1 et 5.2), il est possible d'identifier les secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols ont un impact sur la qualité des milieux aquatiques (cours d'eau et milieux humides). L'évaluation de l'impact sur les milieux est réalisé à partir de la production potentielle de sédiments et leur transfert probable. Les zones de colmatage du substrat seront notamment identifiées et cartographiées. Le lien entre les flux érosifs arrivant dans les milieux aquatiques et les zones de colmatage seront établis.

Objectifs

Compiler les données des études sur le ruissellement et l'érosion des sols et les PPRE.
Identifier les secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols ont un impact sur les milieux aquatiques.
Evaluer les impacts du ruissellement et de l'érosion des sols sur les milieux aquatiques.
Cartographier les zones de colmatage du substrat et leurs liens avec les flux érosifs.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
STRAGEMA Lys : orientations 4.25, 4.27, 5.1, 5.2, 6.1 à 6.4

Structures impliquées

Actions spécifiques

Avancement

SYMSAGEL

Identification des secteurs où le ruissellement et l'érosion des sols impactent la qualité des milieux, évaluation des impacts.
Cartographie des zones de colmatage du substrat et mise en relation avec les données sur les flux érosifs.

En cours.

Horizon 2027.

Financements possibles :

Financier

AEAP

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Animation milieux aquatiques : 50%

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

x

2028

2029

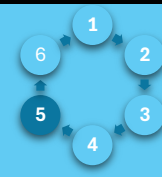
Livrables / résultats :

Cartographie des secteurs ayant un impact sur la qualité des milieux.
Cartographie des zones de colmatage du substrat.

AXE 5

GESTION DES MILIEUX



	STRAGEMA Lys STRAGEMA LYS
AXE 5 : Gestion des milieux Etudes PRE 	
Orientation 5.1	Développement des Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau sur le territoire

Descriptif	
Les Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE) sont des outils essentiels pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques du territoire, nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux, ainsi que pour la lutte contre les inondations. L'ensemble des cours d'eau du bassin doit être couvert. Les PPRE permettent de prendre en compte à une échelle cohérente, l'ensemble des pressions et des enjeux sur les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités, en s'appuyant notamment sur les données et études disponibles sur le territoire (volets inondation, érosion, hydromorphologique, hydrogéologique, etc.), et sur un diagnostic de terrain multicritère. L'analyse permet de localiser les altérations physiques de la fonctionnalité des milieux aquatiques (par exemple, les lits perchés ou rectifiés, les impacts des ouvrages hydrauliques, les effets biefs, les axes de ruissellement majeurs, les enjeux bâtis dans l'Espace de Bon Fonctionnement, etc.). Cette vision globale des altérations et pressions à l'échelle du sous bassin versant ou de la masse d'eau, permet de prioriser les tronçons et secteurs pertinents à restaurer ou non. Ceux ci peuvent ensuite faire l'objet de projets au stade esquisse, qui pourront être poursuivis pendant la phase de mise en oeuvre des PPRE, selon les opportunités foncières et financières. Le développement d'une trame commune, technique et cartographique, doit permettre d'harmoniser les livrables et les actions menées par les différents acteurs sur l'ensemble du bassin.	
Objectifs	
Renouveler ou développer les PPRE afin de couvrir l'intégralité des cours d'eau "police de l'eau" du territoire. Développer une trame de cahier des charges commune, notamment pour l'aspect cartographique. Développer de plans d'entretiens pour les fossés ayant un intérêt hydraulique et/ou écologique. Obtenir une vision globale des altérations et pressions à l'échelle du PPRE. Identifier les mesures de restauration nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SDAGE Artois-Picardie : orientation A-5.3 SAGE Lys : 5.1.2 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : axe 4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
AEAP	Création d'un cahier des charges types pour les PPRE.	En cours.
CABBALR	Elaboration d'une DIG d'entretien sur le BV Guarbecque.	A définir.
	Elaboration du PPRE Busnes.	A définir.
MEL	Elaboration d'une DIG d'entretien pour les cours d'eau de son territoire : Pont Bertin, Pont Pendu.	En cours.
SYMSAGEL	Rédaction de la trame de CCTP.	Réalisé.
	Création et mise à jour carte de suivi de l'avancement des PPRE sur le territoire.	En cours.
SYMSAGEL / CABBALR / CALL	Elaboration du PPRE Surgeon, Fontaine de Bray, Flot de Wingles et affluents.	En discussion pour relance éventuelle.
SYMSAGEL / CABBALR / MEL / USAN	Elaboration du PPRE Frenelet, Rivière des Lays, Becque du Crachet.	A définir.
SYMSAGEL / CABBALR / USAN	Elaboration du PPRE Lawe aval, Loisme aval et affluents.	En cours.
SYMSAGEL / CCCA / CABBALR	Elaboration du PPRE Lawe amont et affluents.	En cours.
SYMSAGEL / Ternois Com / CABBALR	Elaboration du PPRE Clarence et affluents.	Rédaction DCE.

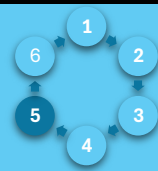
SYMSAGEL / Ternois Com / CCHPM / CAPSO	Elaboration du PPRE Lys-Laquette-Melde et affluents.	En cours.
USAN	Elaboration du PPRE Grande Bourre.	En cours.
	Elaboration du PPRE Grande Becque de Saint-Jans Cappel.	En cours.
	Elaboration du PPRE Lys rive droite.	En cours.
	Elaboration du PPRE Méteren Becque.	Horizon 2025.

<u>Financements possibles :</u>	Financeur		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
	Interreg		60%		

<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x Trame CCTP	x Validation de la trame	x	x	x

<u>Livrables / résultats :</u>	Trame de CCTP (y compris l'aspect cartographique). Carte de l'avancement des PPRE sur le territoire.				
---	---	--	--	--	--

AXE 5 : Gestion des milieux
Etudes PRE



Orientation 5.2	Développement des plans de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau
-----------------	---

Descriptif

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) est l'espace nécessaire au maintien dans un bon état de fonctionnement des milieux composant un bassin versant sur le long terme. L'identification de l'EBF est l'étape préalable à la préservation des espaces fonctionnels existants et à la restauration des fonctionnalités du milieu. Dans la mesure du possible, ces plans de restauration sont couplés aux Plans pluriannuels de Restauration des cours d'eau (PPRE).

Objectifs

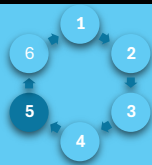
Développer des plans de gestion ou de restauration permettant de retrouver l'EBF optimal.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SDAGE Artois-Picardie : A-5.1 et A-5.2 SAGE Lys : 5.1 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : orientation 4.4, 4.5, 4.12 et 5.1

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Elaborer les plans de gestion et restauration des EBF.	En cours.
SYMSAGEL	Elaborer les plans de gestion et restauration des EBF (dans le cadre des PPRE Lys-Laquette-Melde, Clarence et affluents, Lawe amont et affluents, Lawe aval Loisme aval et affluents, Vieille Lys).	En cours.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
	Interreg		60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des EBF (nécessaire + optimal). Carte d'avancement des études sur le territoire.				

AXE 5 : Gestion des milieux
Travaux PRE

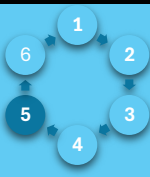


Orientation 5.3	Réalisation des travaux d'entretien régulier des cours d'eau et fossés
-----------------	--

Descriptif	
Les opérations d'entretien découlent des Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE) et doivent permettre de préserver les habitats piscicoles et une dynamique naturelle de la végétation, tout en contribuant à la lutte contre les inondations.	
Objectifs	
Réaliser les travaux d'entretien courant sous DIG (entretien de la ripisylve, enlèvement d'embâcles, faucardage, débroussaillage, fauchage).	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SDAGE Artois-Picardie : A-5.4 SAGE Lys : 5.1.2 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : orientation 5.1

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Suivi des opérations d'entretien des PPRE sur son territoire.	En cours.
	Elaboration d'un plan de gestion d'entretien courant des cours d'eau.	En cours (horizon 2025).
CALL	Suivi des opérations d'entretien des PPRE sur son territoire.	En cours.
MEL	Suivi des opérations d'entretien des PPRE sur son territoire.	En cours.
SYMSAGEL	Suivi des opérations d'entretien des PPRE (Lys Ternois Com, Lys CCHPM, Lys CAPSO,	En cours.
USAN	Suivi des opérations d'entretien des PPRE sur son territoire.	En cours.

Financements <u>possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		40% avec plafond.		
	Région HDF				
Planning <u>prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables /</u> <u>résultats :</u>	Carte des linéaires de cours d'eau entretenus par an.				

	STRAGEMA Lys
AXE 5 : Gestion des milieux Etudes PRE 	
Orientation 5.4	Intervention systématique sur les foyers émergents d'Espèces Exotiques Envahissantes

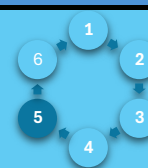
Descriptif	
Le dérèglement climatique et l’accroissement de l’activité anthropique favorise l’émergence et le développement d’Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire. Il importe d’être vigilant, de renforcer la communication et d’agir de manière systématique et rapide sur ces foyers, dans le cadre des Plans Pluriannuels de Restauration et d’Entretien (PPRE) des cours d’eau, ou sous couvert d’une Déclaration d’Intérêt Général (DIG) territoriale (cf. orientation 4.23).	
Objectifs	
Lutter efficacement contre les EEE. Freiner la prolifération d'EEE déjà présentes. Limiter l'apparition de nouvelles EEE.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SAGE Lys : Enjeu 3 - disposition 5.1 STRAGEMA Lys : axe 4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Actions de lutte ponctuelles contre l'Hydrocotyle sur certains fossés et sur le Brayel.	En cours.
	Projet de lutte contre la renouée par électrolyse.	A définir.
EPCI	Intervenir de manière rapide et systématique sur les foyers émergents d'EEE.	A définir.
MEL	Programme annuel de lutte contre le rat musqué et gestion au cas par cas lors des actions de restauration (éviterement au maximum).	En cours.
SYMSAGEL	Intervenir de manière rapide et systématique sur les foyers émergents d'EEE.	A définir.
USAN	Lutte contre l'hydrocotyle sur la Bourre, les courants du Leet et du Doulieu (action annuelle).	En cours.
VNF	Intervenir de manière rapide et systématique sur les foyers émergents d'EEE aquatiques sur le réseau navigable.	A définir.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th>Financeur</th><th>Subvention</th></tr><tr><td>AEAP</td><td>Forfait</td></tr></table>	Financeur	Subvention	AEAP	Forfait						
Financeur	Subvention										
AEAP	Forfait										
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>	2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x
2025	2026	2027	2028	2029							
x	x	x	x	x							
<u>Livrables / résultats :</u>	Intégration des interventions au bilan annuel.										

AXE 5 : Gestion des milieux

Travaux PRE



Orientation 5.5

Réalisation des travaux de restauration simples préconisés par les Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau

Descriptif

Les opérations de restauration "simples" (hors dossiers loi sur l'eau) découlent des Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE) et doivent permettre de préserver ou de restaurer les milieux aquatiques, et d'améliorer la qualité de l'eau. Il s'agit des opérations de mise en défense des cours d'eau (mise en place de clôtures et d'abreuvoirs), plantation de ripisylve, protections de berges.

Objectifs

Réalisation des travaux de restauration "simples" définis dans les PPRE.

Restauration des milieux aquatique.

Amélioration de la qualité de l'eau.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

SDAGE Artois-Picardie : A-5.5
SAGE Lys : 5.1.2
PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys
STRAGEMA Lys : orientation 5.1

Structures impliquées

Actions spécifiques

Avancement

CABBALR

Suivi des opérations des PPRE sur son territoire.

En cours.

CALL

Suivi des opérations des PPRE sur son territoire.

En cours.

MEL

Suivi des opérations des PPRE sur son territoire.

En cours.

SYMSAGEL

Suivi des opérations des PPRE délégués (Lys Ternois Com, Lys CCHPM, Lys Laquette Melde CAPSO, Clarence Ternois Com, Lawe CCCA).

En cours.

USAN

Suivi des opérations des PPRE sur son territoire.

En cours.

Financements possibles :

Financeur

Subvention

AEAP

70%

Région HDF

Planning prévisionnel :

2025

2026

2027

2028

2029

x

x

x

x

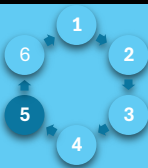
x

Livrables / résultats :

Bilan annuel.

Cartographie annuelle.

AXE 5 : Gestion des milieux
Travaux PRE



Orientation 5.6	Etablissement d'une position commune pour la restauration de berges
-----------------	---

Descriptif

L'érosion des berges est un phénomène naturel qui peut être accentué par des aménagements et/ou des travaux en bords de cours d'eau. Ce phénomène peut entraîner une mise en danger des biens et des personnes et augmenter l'apport de matière en suspension dans les cours d'eau. L'action sur la restauration des berges peut être perçue différemment selon les acteurs et les situations :

- Comme relevant de l'intérêt général, et auquel cas une action de la collectivité sous couvert d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) s'impose ;
- Comme relevant de l'intérêt particulier, auquel cas le propriétaire est le seul pouvant entreprendre des travaux.

Afin d'avoir une action homogène sur le territoire, il est nécessaire d'établir une position commune sur cette problématique.

Objectifs

Définir une politique d'intervention commune et homogène sur le territoire.
Définir les limites de ces interventions selon l'intérêt général ou l'intérêt particulier.
Inscrire cette définition dans les programmes d'actions.

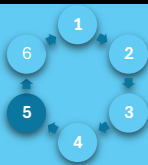
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	STRAGEMA Lys : orientations 5.1 et 5.5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Validation commune de la position et application.	Horizon 2026.
MEL	Mise en place d'une doctrine d'intervention cadrant les conditions d'interventions pour la réalisation des défenses de berges notamment.	Réalisé.
SYMSAGEL	Rédaction de la charte commune.	Horizon 2025.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><th colspan="2">Financier</th><th colspan="3">Subvention</th></tr><tr><td colspan="2"></td><td colspan="3"></td></tr></table>					Financier		Subvention							
Financier		Subvention													
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><th>2025</th><th>2026</th><th>2027</th><th>2028</th><th>2029</th></tr><tr><td>Rédaction de la charte</td><td>Validation de la charte</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	Rédaction de la charte	Validation de la charte			
2025	2026	2027	2028	2029											
Rédaction de la charte	Validation de la charte														
<u>Livrables / résultats :</u>	Charte d'intervention sur la restauration des berges. Document de communication à destination des élus (communes + EPCI).														



STRAGEMA Lys



AXE 5 : Gestion des milieux

Restauration hydromorphologique

Orientation 5.7	Restauration hydromorphologique des cours d'eau identifiés dans les Plans pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau
-----------------	---

Descriptif

La restauration hydromorphologique des cours d'eau doit permettre de retrouver des milieux plus résilients et plus fonctionnels, de favoriser la biodiversité, de restaurer les continuités écologiques et de lutter contre les inondations.

Objectifs

Réaliser les travaux de restauration hydromorphologique soumis à loi sur l'eau définis dans les PRE.
Utiliser des techniques de restauration du lit mineur favorisant l'auto-curage des cours d'eau et restreignant la sédimentation.
Communiquer sur ces projets.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SDAGE Artois-Picardie : A-5.5 SAGE Lys : 5.1.2 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : axe 2 et orientations 5.1 et 5.5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration identifiés dans les PPRE de son territoire.	En cours ou à relancer pour la nouvelle
	Identification de 10 opérations de restauration structurantes dans le cadre de l'étude de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau de la CABBALR, suivi de la mise en œuvre de ces opérations.	Phase diagnostic - MOE en 2027 ou 2028 (selon contraintes)
CALL	Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration identifiés dans les PPRE de son territoire (notamment sur le Flot de Wingles).	En cours ou à relancer pour la nouvelle génération de PPRE.
	Programme d'actions et de travaux défini par l'étude hydrologique sur l'amont du bassin versant du Surgeon.	En cours.
MEL	Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration identifiés dans les PPRE de son territoire.	En cours ou à relancer pour la nouvelle génération de PPRE.
	Etude de restauration de cours d'eau et de lutte contre les inondations sur le BV du Courant du Pont Bertin.	En cours.
SYMSAGEL	Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration identifiés dans les PPRE délégués (Lys Ternois Com, Lys CCHPM, Lys Laquette Melde CAPSO, Clarence Ternois Com, Lawe CCCA).	En cours ou à relancer pour la nouvelle génération de PPRE.
USAN	Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration identifiés dans les PPRE de son territoire.	En cours ou à relancer pour la nouvelle
	Création de risbermes sur la Bourre, le canal du Préavin, la Grande Becque de Saint-Jans Cappel et la dérivation de la Melde.	Réalisé.
	Recharge granulométrique sur la Grande Becque de Saint-Jans Cappel.	Réalisé.

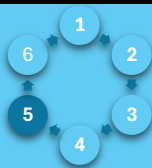
Financements possibles :	Financier	Subvention
	AEAP	70%
	Région HDF	

<u>Planning</u> prévisionnel :					
	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables /</u> <u>résultats :</u>	Bilan annuel. Cartographie annuelle.				



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux
Restauration hydromorphologique



Orientation 5.8	Restauration du fonctionnement de la Vieille Lys
-----------------	--

Descriptif

Les travaux de restauration de la Vieille Lys doivent permettre le retour à un état d'équilibre du cours d'eau, ainsi qu'une amélioration du fonctionnement hydraulique et écologique. La Vieille Lys présente toutefois la particularité d'être en partie sur le Domaine Public Fluvial. Un déclassement de ce domaine est nécessaire afin de réaliser les travaux.

Objectifs

Réaliser les travaux de restauration du fonctionnement hydro-écologique de la Vieille Lys domaniale et de ses affluents.
Etablir un plan de financement.
Réaliser le bornage du DPF afin d'établir le déclassement du domaine pour restitution aux EPCI.

Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI VNF	PAPI 3 Lys STRAGEMA Lys: orientation 5.7

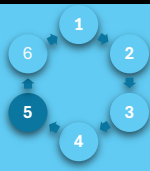
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CAPSO, USAN, CABBALR	Suivi des travaux de restauration et d'entretien courant. Restauration hydromorphologique sur les cours d'eau du domaine privé associés à l'étude.	Prévu 2025.
SYMSAGEL	Maîtrise d'ouvrage et suivi des travaux de restauration.	Prévu 2025.
	Etablissement et suivi du plan de financement.	Prévu 2025.
VNF	Bornage du Domaine Public Fluvial.	En cours.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		80%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x			
<u>Livrables / résultats :</u>	Réception des travaux.				
	Déclassement des tronçons du DPF au profit des EPCI.				



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux RCE



Orientation 5.9	Etude et restauration des continuités écologiques longitudinales
-----------------	--

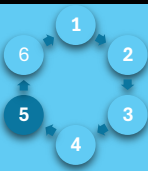
Descriptif	
La restauration de la continuité écologique (RCE) est une action essentielle pour la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, le transit sédimentaire et de la faune aquatique, la défragmentation des habitats, la qualité et la quantité de l'eau, et la lutte contre les inondations.	
Objectifs	
Animation, concertation, études de maîtrise d'œuvre et travaux de RCE sur les cours d'eau du territoire.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL FDAAPPMA 59 / FDAAPPMA 62	SDAGE Artois-Picardie : A-6 SAGE Lys : 5.2.1 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys STRAGEMA Lys : orientation 5.1

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Effacement de trois ouvrages sur la commune de Houdain et intervention sur les linéaire hydrographique impacté (moulin et vannage du tribunal et ancien moulin à papier). Etudes de topographie, maîtrise d'œuvre et travaux.	Lancement étude début 2025.
FDAAPPMA 59	Réalisation des études et travaux.	A définir.
FDAAPPMA 62	Réalisation des études et travaux de restauration de la continuité écologique sur la Lys rivière entre Aire-sur-la-Lys et Théroouanne.	Lancement étude début 2025.
MEL	Réalisation des études et travaux définis dans le cadre de l'étude d'AMO du Pont Bertin.	A définir.
SYMSAGEL	Réalisation des études et travaux de RCE sur la Lys rivière (moulin de la Tour, moulin de la pisciculture de Dennebroeucq et moulin de Glein).	En cours.
	Réalisation des études et travaux de RCE sur la moulin d'Hézacques (Lys rivière).	Appel d'offre.
	Réalisation des études et travaux de RCE sur le seuil des Bosquets, dans le cadre du projet de SFN de lutte contre les inondations des Bosquets (Lys rivière).	Lancement étude 2025.
USAN	Effacement de seuils sur la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel à Steenwerck.	Réalisé.
	Création d'une rivière de contournement au Grand Dam.	Réalisé.

Financements possibles :	Financier		Subvention		
	AEAP				
	Région				
	Europe				
Planning prévisionnel :	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
Livrables / résultats :	Carte annuelle d'avancement.				

AXE 5 : Gestion des milieux

Gestion et restauration de zones humides

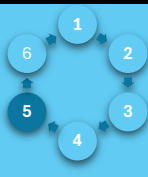


Orientation 5.10	Etablissement des plans de gestions des sites gérés
-------------------------	--

<u>Descriptif</u>	
Les sites naturels gérés font l'objet de plans de gestion permettant de préserver, de restaurer et/ou de mettre en valeur la biodiversité qui y est présente.	
<u>Objectifs</u>	
Mise en place, maintien et/ou harmonisation des plans de gestion écologiques pour favoriser la biodiversité.	
<u>Pilotage</u>	<u>Lien programmes / orientations</u>
SYMSAGEL	STRAGEMA Lys : orientations 5.1 et 5.5

<u>Structures impliquées</u>	<u>Actions spécifiques</u>	<u>Avancement</u>
CEN		
EDEN 62	Plan de gestion des Bois de Beugin/La Comté.	Renouvellement.
	Plan de gestion du bois de Roquelaure.	Evaluation.
	Plan de gestion des terroirs du Pays à Part.	Exécution.
	Plan de gestion du domaine de Bellenville.	Exécution.
CABBALR	Elaboration et mise en œuvre du plan de gestion du marais intercommunale de la Lawe / marais de Grande Résidence.	Rédaction de l'AO.
	Elaboration de plans de gestion des zones humides par la suite de projets de restauration.	En cours.
SYMSAGEL/CAPSO	Elaboration du plan de gestion du Grand Marais de Théroutanne.	Horizon 2026.
SYMSAGEL/EPCI	Elaboration et suivi des plans de gestion des sites restaurés dans le cadre des PPRE.	Horizon 2027.
FDAAPPMA 62	Mise en place d'un plan de gestion des zones humides sur le site des Ballastières.	
	Plan de gestion piscicole sur les AAPPMA de Coyecques et Dennebroeucq.	

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Plans de gestion des sites gérés.				

	STRAGEMA Lys
AXE 5 : Gestion des milieux Gestion et restauration de zones humides 	
Orientation 5.11	Restauration des fonctionnalités des zones humides

Descriptif	
La préservation des zones humides (boisements alluviaux, mégaphorbiaies, mares, réseaux de mares, marais, etc.) est un enjeu important dans l'atteinte des objectifs du bon état écologique des masses d'eau, dans le cadre de la lutte contre les inondations et de la préservation de la ressource en eau. Les facteurs de destruction des zones humides sont nombreux : pratiques agricoles intensives, extension de l'urbanisme et des infrastructures, opérations d'aménagement lourd des cours d'eau, prélèvements d'eau, création de plans d'eau, etc. Leur gestion doit être concertée, durable et intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire.	
Objectifs	
Concertation, étude de maîtrise d'œuvre et travaux de restauration de zones humides. Restauration des fonctionnalités des milieux humides (optimisation de la gestion de l'eau, diminution du drainage).	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	SDAGE Artois-Picardie : orientation A-9.2 SAGE Lys : disposition 6.2 PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys PTGE Lys STRAGEMA Lys : orientations 4.1 à 4.7, 4.9, 4.11 à 4.20, 5.1, 5.4 et 5.5

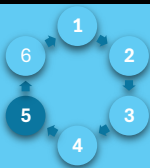
Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Projet de restauration de 4 zones humides communales sur la commune de Saint-Venant.	En cours.
EPCI	Réalisation et suivi des études de MOE et des travaux dans le cadre des PPRE.	A définir.
FDAAPPMA 62	Mise en place de la mesure compensatoire de la CCI Artois sur le site des Ballastières à Aire-sur-la-Lys.	En cours.
SYMSAGEL	Réalisation et suivi des études de MOE et des travaux dans le cadre des PPRE.	A définir.
SYMSAGEL/CAPSO	Restauration du Grand Marais de Théroutanne.	En cours.
USAN	Mare connectée sur la Grande Becque de Saint-Jans-Cappel.	Réalisé.
	Restauration d'une zone humide à l'amont du barrage du Grand Dam.	Réalisé.
	Reconnection de petites mares ou annexes alluviales dans le cadre des PPRE.	A venir.

<u>Financements possibles :</u>	<table><tr><td colspan="2">Financeur</td><td colspan="3">Subvention</td></tr><tr><td colspan="2">AEAP</td><td colspan="3">70%</td></tr><tr><td colspan="2">Région HDF</td><td colspan="3">Jusqu'à 60%</td></tr><tr><td colspan="2">Europe</td><td colspan="3">Jusqu'à 60%</td></tr></table>					Financeur		Subvention			AEAP		70%			Région HDF		Jusqu'à 60%			Europe		Jusqu'à 60%		
	Financeur		Subvention																						
	AEAP		70%																						
	Région HDF		Jusqu'à 60%																						
Europe		Jusqu'à 60%																							
<u>Planning prévisionnel :</u>	<table><tr><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td></tr><tr><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>					2025	2026	2027	2028	2029	x	x	x	x	x										
2025	2026	2027	2028	2029																					
x	x	x	x	x																					
<u>Livrables / résultats :</u>	Bilan annuel. Cartographie annuelle.																								



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux
Restauration d'habitats



Orientation 5.12	Restauration des habitats propices à la biodiversité des milieux aquatiques
------------------	---

Descriptif	
La restauration d'habitats rivulaires, zones lotiques/lentiques, zones de frayères, herbiers aquatiques, permet de favoriser le maintien ou l'amélioration des conditions de vie de la faune des milieux aquatiques. Ces opérations peuvent être inscrites dans le cadre des Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE), ou faire l'objet d'actions spécifiques et ponctuelles.	
Objectifs	
Restauration d'habitats pour la faune des milieux aquatiques.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
FDAAPPMA 59 FDAAPPMA 62	STRAGEMA Lys : orientations 4.13 à 4.18, 5.1 et 5.5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
FDAAPPMA 59		
FDAAPPMA 62	Augmenter la capacité d'accueil et de production du milieu via la restauration d'habitats piscicoles.	En cours.

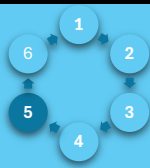
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des opérations de restauration.				



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux

Restauration des fonctionnalités du lit majeur



Orientation 5.13 Restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau

Descriptif

Les travaux de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF) participe à la reconquête du bon état des milieux aquatiques, favorise les continuités écologiques et permet de lutter contre les inondations.

Objectifs

Mettre en place une concertation pour que les opérations s'inscrivent dans une politique d'aménagement durable.
Elaborer et suivre les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de restauration des EBF.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PEP / PAPI 4 Lys
STRAGEMA Lys : orientations 4.4, 4.5, 5.2 et 5.7

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Mise en place d'actions de restauration de l'EBF sur la Vieille Lys, la Clarence et la Lawe.	A définir.
EPCI	Mise en place d'actions de restauration de l'EBF sur leur territoire.	A définir.
SYMSAGEL	Mise en place d'actions de restauration de l'EBF sur les PPRE délégués (Lys Ternois Com, Lys CCHPM, Lys Laquette Melde CAPSO, Clarence Ternois Com, Lawe CCCA).	A définir.
USAN	Mise en place d'actions de restauration de l'EBF sur la Vieille Lys.	A définir.

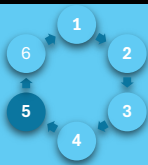
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		80%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie des travaux.				



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux

Restauration des fonctionnalités du lit majeur



Orientation 5.14 Restauration des zones d'expansions de crues non fonctionnelles

Descriptif

L'identification et la restauration des zones d'expansion de crues non fonctionnelles participe à la lutte contre les inondations, tout en pouvant permettre la restauration de milieux naturels.
Les Champs Naturels d'Expansion des Crues du bassin versant de la Lys doivent être identifiés et caractérisés au cours d'une étude prévue dans l'orientation 4.3.

Objectifs

Restaurer les capacités de stockage et d'infiltration d'eau des milieux déconnectés du cours d'eau pour lutter contre les inondations.
Restaurer les sites concernés par la démolition de biens vulnérables.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PEP / PAPI 4 Lys : axes 5, 6 et 7
STRAGEMA Lys : orientations 4.3 et 4.5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Identification et restauration des zones d'expansion de crues non fonctionnelles identifiées dans l'étude des CNEC du BV Lys.	Non commencé.
MEL	Identification et restauration des zones d'expansion de crues non fonctionnelles identifiées dans les études sur leur territoire.	A définir.
SYMSAGEL	Identification et restauration des zones d'expansion de crues non fonctionnelles identifiées dans l'étude des CNEC du BV Lys.	Non commencé.
	Etude et travaux de Solutions Fondées sur la Nature de lutte contre les inondations sur le site de l'Oeuillette (Lugy/Fruges).	Lancement étude 2025.
	Etude et travaux de Solutions Fondées sur la Nature de lutte contre les inondations sur le site des Bosquets (Matringhem/Vincly).	Lancement étude 2025.

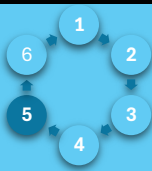
<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
	Europe		60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
		x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie de l'avancement des travaux				



STRAGEMA Lys

AXE 5 : Gestion des milieux

Restauration des fonctionnalités du lit majeur



Orientation 5.15 Restauration des connexions entre les milieux aquatiques du lit majeur

Descriptif

En lien avec la définition des Espaces de Bon Fonctionnement des cours d'eau (EBF) et de l'identification des continuités écologiques, les opérations de restauration des connexions entre les milieux aquatiques et le lit majeur (continuités écologiques latérales, berges à aménager) permettent de favoriser le cycle de vie des espèces (déplacement, maturation, reproduction), de préserver et de restaurer les réservoirs de biodiversité ainsi que les corridors biologiques (ripisylve, berges naturelles, haies, etc.).

Objectifs

Identifier les continuités écologiques latérales à restaurer.
Préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques pour favoriser le cycle de vie des espèces inféodées.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

PEP / PAPI 4 Lys : axes 6 et 7
STRAGEMA Lys : orientations 4.3, 4.4, 4.6, 5.1, 5.5, 5.13 et 5.14

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
CABBALR	Restauration des continuités écologiques latérales identifiées dans les PPRE de son territoire.	Non débuté.
CALL	Restauration des continuités écologiques latérales identifiées dans les PPRE de son territoire.	Non débuté.
MEL	Restauration des continuités écologiques latérales identifiées dans les PPRE de son territoire.	Non débuté.
SYMSAGEL / CAPSO / CCCA / CCHPM / Ternois Com	Restauration des continuités écologiques latérales identifiées dans les PPRE délégués au SYMSAGEL (Lys Ternois Com, Lys CCHPM, Lys Laquette Melde CAPSO, Clarence Ternois Com, Lawe CCCA).	Non débuté.
USAN	Restauration des continuités écologiques latérales identifiées dans les PPRE de son territoire.	Non débuté.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		70%		
	Région HDF		Jusqu'à 60%		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Cartographie annuelle des travaux réalisés.				

AXE 6

RUISSELLEMENT ET ÉROSION DES SOLS



		STRAGEMA Lys				
1 2 3 4 5 6 AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols Programmes d'actions contre le ruissellement et l'érosion des sols						
Orientation 6.1		Développement de la méthode de conception des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et développement d'un schéma directeur				
Descriptif						
Sur la base du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et des études cartographies déjà existantes, et en lien étroit avec les enjeux de lutte contre les inondations, de protection des milieux aquatiques, et de préservation de la ressource en eau, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'action mutualisée entre les acteurs (y compris en termes de financements) pour agir sur les secteurs prioritaires. La maîtrise d'ouvrage doit notamment pouvoir couvrir le territoire de manière homogène et solidaire. Il est nécessaire d'entamer une réflexion sur la méthode de conception des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, aujourd'hui axée sur la modélisation à grande échelle (bassin versant). La méthodologie qui pourrait être proposée serait : 1. Etude globale à l'échelle du bassin versant des axes de ruissellement et des flux (orientations 4.25 à 4.28) ; 2. Préconisations à l'échelle des sous bassins versants identifiés : évolution des pratiques agricoles, préservation de certains milieux (boisements, prairies, etc.), actions et aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols pour les sous bassins les plus impactants ; 3. Priorisation des sous bassins versants à enjeux ; 4. Développement des programmes d'actions et modélisations sur les sous bassins versants à enjeux, selon les préconisations et priorisations, ainsi que les opportunités. La stratégie d'action ainsi la méthodologie de conception constitueraient le schéma directeur.						
Objectifs						
Comprendre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les bassins versants ciblés. Evolution de la méthode de conception des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols. Modéliser et évaluer les scénarios d'aménagements élaborés entre les maîtres d'ouvrages et la profession agricole.						
Pilotage			Lien programmes / orientations			
SYMSAGEL			SAGE Lys PEP / PAPI 4 Lys CARE + STRAGEMA Lys : orientations 1.11 à 1.13, 4.25 à 4.28, 5.1, 5.2, 6.1 à 6.4			
Structures impliquées		Actions spécifiques			Avancement	
SYMSAGEL		Développement du schéma directeur.			A définir.	
Toutes		Réflexion autour de la méthode de conception des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.			A définir.	
Toutes		Mutualisation des moyens pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.			A définir.	
Financements possibles :		Financier		Subvention		
		AEAP		Animation érosion : 50%		
Planning prévisionnel :		2025	2026	2027	2028	2029
		x	x			
Livrables / résultats :		Schéma directeur et développement des actions de la stratégie relative au ruissellement et à l'érosion des sols. Méthode de conception des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et cahier des charges type.				

SAGE LYS

SYMSAGEL

STRAGEMA Lys

1

2

3

4

5

6

AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Programmes d'actions contre le ruissellement et l'érosion des sols

Orientation 6.2

Evolution des pratiques agricoles

Descriptif

Le ruissellement et l'érosion des sols ont des conséquences sur le risque inondation (par ruissellement et par débordement de cours d'eau), sur les milieux (colmatage des substrats), et sur la ressource (matières en suspension, ruissellement de polluants et pesticides). Les aménagements qui sont prévus pour lutter contre ces effets sont multiples (hydraulique douce), mais doivent être associés à une réflexion autour de l'évolution des techniques culturales (pratiques de labour, agriculture de conservation des sols, etc.) et de la préservation des milieux (prairies, haies, boisements), afin de réduire les matières en suspension amenées lors des fortes pluies et de favoriser l'infiltration des eaux .

Les discussions doivent associer la Chambre d'agriculture et impliquer les agriculteurs locaux, notamment à travers l'émergence de collectifs à petite échelle, pour favoriser l'émergence des actions de lutte et décèler les opportunités.

Selon les possibilités, des sous bassins versants cibles pourront faire l'objet de mesures d'impacts avant et après évolution des pratiques.

Objectifs

Faire évoluer les pratiques agricoles.

Favoriser l'implication de la Chambre d'agriculture et des agriculteurs.

Lutter efficacement contre le ruissellement et l'érosion des sols en associant techniques culturales adaptées et aménagements.

Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Réduction de la vulnérabilité face au risque inondation.

Pilotage

SYMSAGEL

Lien programmes / orientations

SAGE Lys
PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
PTGE Lys
CARE+
STRAGEMA Lys : orientations 1.10 et 1.11, 4.7, 4.25 à 4.28, axe 6

Structures impliquées

Toutes

Actions spécifiques

Favoriser l'évolution des pratiques agricoles, notamment dans le cadre des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Avancement

En cours.

Financements possibles :

Financier

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Planning prévisionnel :

2025

2026

2027

2028

2029

x

x

x

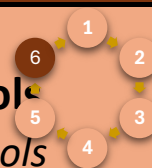
x

x

Livrables / résultats :

Evolution des pratiques culturales.

Amélioration de la qualité de l'eau.



AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Programmes d'actions contre le ruissellement et l'érosion des sols

Orientation 6.3

Actualisation des programmes d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols existants

Descriptif

Dans le cadre du PAPI 3 de la Lys, puis des études complémentaires de réduction des inondations résiduelles (action 1.20 du PAPI Lys), plusieurs bassins versants du territoire ont été ciblés du fait de leur vulnérabilité aux inondations et de leur sensibilité et réactivité aux pluies orageuses. Des études ont été démarrées, notamment sur le bassin versant de la Laquette. La reprise de programmes de financements adaptés permet d'actualiser et de poursuivre ces programmes.

Objectifs

Comprendre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les bassins versants ciblés.

Modéliser et évaluer les scénarios d'aménagements élaborés entre les maîtres d'ouvrages et la profession agricole.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys
CARE +
STRAGEMA Lys : orientations 1.10 à 1.13, 4.25 à 4.28, 6.2, 6.4

Structures impliquées

SYMSAGEL

Actions spécifiques

Etude de conception et de modélisation d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Laquette.

Avancement

En cours.

Financements possibles :

Financeur

AEAP

AEAP

Subvention

Animation érosion : 50%

Travaux : de 25 à 40% (plafonnés)

Planning prévisionnel :

2025

x

2026

x

2027

2028

2029

Livrables / résultats :

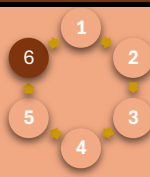
Document de synthèse du fonctionnement du bassin versant identifiant les zones de production de ruissellement, les zones d'écoulements, les désordres hydrauliques locaux, les enjeux, etc.
Modélisation du scénario d'aménagement et estimation des flux érosifs.
Programme d'aménagements et priorisation.
Evaluation du schéma d'aménagement conventionné.



STRAGEMA Lys

AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Programmes d'actions contre le ruissellement et l'érosion des sols



Orientation 6.4

Développement de programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les sous-bassins versants à enjeux identifiés

Descriptif

Dans le cadre du PAPI 3 de la Lys, puis des études complémentaires de réduction des inondations résiduelles (action 1.20 du PAPI Lys), plusieurs bassins versants du territoire ont été ciblés du fait de leur vulnérabilité aux inondations et de leur sensibilité et réactivité aux pluies orageuses. Les programmes d'actions développés seront conçus en intégrant les réflexions menées dans le cadre de l'orientation 6.1 : estimation des flux érosifs (études inscrites aux orientations 4.25 à 4.28.), propositions d'aménagements priorisées à l'échelle des sous bassins versants et modélisations.

Les programmes d'actions doivent permettre de faire le lien entre les enjeux inondations (par ruissellement), milieux naturels (colmatage des milieux) et ressource en eau (turbidité, transport de polluants/pesticides). Les programmes feront l'objet d'une analyse coûts/bénéfices.

Objectifs

Comprendre les phénomènes d'érosion et de ruissellement sur les bassins versants ciblés.

Modéliser et évaluer les scénarios d'aménagements élaborés entre les maîtres d'ouvrages et la profession agricole.

Développer des programmes d'aménagements permettant de lutter efficacement contre le ruissellement et ses conséquences multiples.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
CARE +

STRAGEMA Lys : orientations 1.10 à 1.13, 4.25 à 4.28, 6.1, 6.3 à 6.4

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Etudes de conception et de modélisation de programmes d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur des sous-bassins versants à enjeux (Loisne, Bourre, Meteren).	A définir.
SYMSAGEL / CAPSO	Etude de conception et de modélisation d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Melde.	Horizon 2025.
SYMSAGEL / Ternois Com / CABBALR	Etude de conception et de modélisation d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Clarence.	Horizon 2025.
SYMSAGEL / Ternois Com / CCHPM / CAPSO	Etude de conception et de modélisation d'un programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Lys amont.	Horizon 2025.

Financements possibles :

Financier	Subvention
AEAP	Animation érosion : 50%
AEAP	Travaux : de 25 à 40% (plafonnés)

Planning prévisionnel :

2025	2026	2027	2028	2029
x	x	x	x	x

Livrables / résultats :

Document de synthèse du fonctionnement du bassin versant identifiant les zones de production de ruissellement, les zones d'écoulements, les désordres hydrauliques locaux, les enjeux, etc.

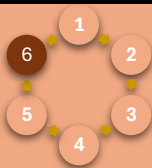
Modélisation du scénario d'aménagement et estimation des flux érosifs.

Programme d'aménagements et priorisation.

Evaluation du schéma d'aménagement conventionné.

AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Travaux contre le ruissellement et l'érosion des sols



Orientation 6.5	Travaux de mise en place de solutions fondées sur la nature d'hydraulique douce, de régulation des ruissellements, ou de rétention hydraulique
-----------------	--

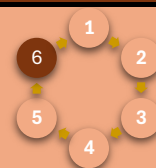
Descriptif	
Les propositions d'aménagements inscrits dans les programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols pourront être réalisés après concertation et acceptation des propriétaires et exploitants concernés. Ces aménagements respecteront la démarche des solutions fondées sur la nature. Elles concernent la mise en place d'ouvrages d'hydraulique douce (haies, bandes boisées, bandes enherbées, fascines, prairies, etc.), de régulation des ruissellements au fil de l'eau (fossés et noues végétalisés, merlons, diguettes, mares, zones de rétention, etc.), ou de zones de rétention hydraulique (retenues collinaires) s'ils accompagnent un programme d'hydraulique douce en amont du bassin versant.	
Objectifs	
Concier les propriétaires et exploitants concernés par les aménagements. Réaliser les travaux définis dans les programmes d'actions.	
Pilotage	Lien programmes / orientations
SYMSAGEL EPCI	PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6 CARE + STRAGEMA Lys : orientations 1.10 à 1.13, 4.25 à 4.28, axe 6

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
EPCI	Travaux issus des programmes d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur des sous-bassins versants à enjeux (Loisne, Bourre, Meteren).	A définir.
SYMSAGEL / CAPSO	Travaux issus du programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Melde.	Horizon 2025.
SYMSAGEL / CAPSO / CABBALR	Travaux issus du programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Laquette.	A reprendre.
SYMSAGEL / Ternois Com / CABBALR	Travaux issus du programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Clarence.	Horizon 2025.
SYMSAGEL / Ternois Com / CCHPM / CAPSO / CCPL	Travaux issus du programme d'aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Lys amont.	Horizon 2025.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		Animation érosion : 50%		
	AEAP		Travaux : de 25 à 40% (plafonnés)		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Travaux réalisés et fonctionnels.				

AXE 6 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Gestion des aménagements contre le ruissellement et l'érosion des sols



Orientation 6.6

Travaux de gestion courante des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Descriptif

Une fois acceptés et réalisés, les aménagements réalisés dans le cadre des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols (hydraulique douce, régulation des ruissellements au fil de l'eau, de zones de rétention hydraulique), doivent être entretenus afin de rester fonctionnels pour lutter efficacement contre le ruissellement et l'érosion des sols et respecter les enjeux agricoles et environnementaux. Il est nécessaire d'établir des plans de gestion écologique pluriannuels de ces aménagements.

Objectifs

Concierter les propriétaires et exploitants concernés par les aménagements.

Etablir des plans de gestion écologique pluriannuels.

Réaliser les travaux définis dans les plans de gestion écologique.

Pilotage

SYMSAGEL
EPCI

Lien programmes / orientations

PAPI 3 / PEP / PAPI 4 Lys : axe 6
CARE +
STRAGEMA Lys : orientations 1.10 à 1.13, 4.25 à 4.28, 6.1 à 6.5

Structures impliquées	Actions spécifiques	Avancement
SYMSAGEL / CCCA / CABBALR	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Lawe amont.	A établir.
SYMSAGEL / CAPSO / CABBALR	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Laquette.	Non commencé.
SYMSAGEL / Ternois Com / CCHPM / CAPSO	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Lys amont.	Non commencé.
SYMSAGEL / CAPSO	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Melde.	Non commencé.
SYMSAGEL / Ternois Com / CABBALR	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le BV Clarence.	Non commencé.
EPCI	Etablissement d'un plan de gestion des aménagements de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur les sous-bassins versants à enjeux.	Non commencé.

<u>Financements possibles :</u>	Financier		Subvention		
	AEAP		Animation érosion : 50%		
	AEAP		Travaux : de 25 à 40% (plafonnés)		
<u>Planning prévisionnel :</u>	2025	2026	2027	2028	2029
	x	x	x	x	x
<u>Livrables / résultats :</u>	Plan de gestion pluriannuels élaboré.				
	Travaux de gestion courante mis en place.				